



AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR

- **Page 2 : LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES 2022**
- **Page 4 : LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE 2022**
- **Page 6 : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**
- **Page 53 : BUDGET RÉGION RÉUNION – BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**
- **Page 55 : BUDGET 2023 – PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE/DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**
- **Page 57 : ARRÊT DU PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉUNION (PRPGD)**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

Adoptés en Assemblée plénière du 31 octobre 2023



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES 2022

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre 2023

Le CCEE prend acte du projet de rapport Égalité Femmes – Hommes 2022.



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR
LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
ANNÉE 2022

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre 2023

Le CCEE prend acte du projet de rapport Développement durable – Année 2022 et formule une remarque particulière sur le numérique, à savoir :

- il approuve la volonté régionale de prôner **l'efficacité numérique** dans son fonctionnement et ses actions ;
- il encourage d'ailleurs la collectivité à communiquer en interne et à favoriser les campagnes de sensibilisation grand public sur la **sobriété et l'efficacité numérique** étant donné l'impact environnemental négatif de la fabrication, l'importation, l'utilisation et l'élimination des appareils numériques. Sur ce plan, il convient de valoriser la démarche de L'ADEME¹ qui a réalisé un guide² récapitulant les recommandations gouvernementales pour une **sobriété et efficacité numérique**. Ce guide détaille notamment les actions qui incitent à éviter un renouvellement trop fréquent des équipements numériques en les choisissant mieux, en incitant à leur réemploi et bon entretien, en évitant la sur-connexion et en limitant les consommations.

1 Agence de la transition écologique

2 <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide-en-route-vers-sobriete-numerique.pdf>



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2024***

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre 2023

Avis du

Groupe Ad hoc

« *Affaires générales, financières et européennes* »

Réuni en séance plénière le 31 octobre 2023, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion rend son avis sur le Rapport d'orientations budgétaires pour 2024 du Conseil régional.

En premier lieu, le CCEE réagit sur l'agenda imposé par la collectivité régionale pour l'examen de ces rapports qui relèvent de saisines obligatoires. Il fait le constat que, depuis le début de la mandature, le Conseil régional s'en tient formellement au délai de saisine de 12 jours francs – voire l'abrège comme c'est le cas cette année – pour saisir les conseils consultatifs. Le Conseil trouve cette attitude fort dommageable et préjudiciable à l'intention même du Conseil régional lorsqu'il saisit ses conseils consultatifs.

En effet, vu le volume de rapports à examiner, la complexité de leurs contenus, l'activité propre au conseil à ces périodes et la gestion de ses affaires courantes, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement fait le constat qu'il ne peut s'exprimer complètement sur les documents qui lui sont soumis et doit se résoudre, par manque de temps, à ne présenter des avis que sur ce qui lui semble le plus prioritaire.

Or, dans la majorité des cas, l'avis du conseil consultatif est principalement porteur de propositions qui viennent compléter, voir renforcer les orientations des politiques publiques régionales présentées. Dès lors, in fine, du fait de ces courts délais, la collectivité régionale se prive de recommandations de la société civile organisée qui participent grandement, à « nourrir » le projet politique.

Peut-être conviendrait-il de trouver un modus operandi autour de la transmission des documents au stade de projet (work in progress) permettant aux conseils consultatifs de travailler dans un laps de temps plus grand sur les grands axes de leur avis ; le Conseil régional n'étant engagé que par la version définitive transmise dans les délais réglementaires et porteurs des ajustements définitifs. Les conseils n'auraient alors qu'à affiner leurs avis pour les rendre définitifs afin de transmettre une contribution plus riche, car plus travaillée, à la collectivité.

En second lieu, sur le fond, le CCEE note que ces orientations budgétaires pour l'exercice 2024 correspondent bien à la troisième déclinaison du projet de mandature de la majorité régionale et s'inscrit, avec plus ou moins de réussite, dans la perspective d'une transition écologique et énergétique et dans le cadre d'une adaptation aux changements climatiques.

Troisièmement, sur la forme, le CCEE note l'effort de concision et de synthèse réalisé par les services du Conseil régional dans la rédaction de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Globalement, même si les quelques petites précisions manquantes auraient pu éclairer davantage les propos de ce rapport, l'essentiel est dit avec clarté, le mot de la présidente et les préambules dédiés à chaque secteur posent le contexte et les principaux enjeux.

La stratégie financière régionale pour 2024 et les plafonds de dépenses.

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, avait dans ses avis précédents attiré l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'adapter la trajectoire financière régionale en fonction de plusieurs paramètres ; à savoir :

- nécessité du rétablissement des équilibres financiers des comptes ;
- évolution incertaine de recettes régionales car la conjoncture économique n'est pas avantageuse ;
- réforme de la fiscalité locale pour s'adapter et préparer la transition énergétique et plus globalement l'écologique ;
- maintien de l'inflation à un niveau élevé ;
- poursuite de l'obligation de mise en œuvre de mesures gouvernementales coûteuses pour la collectivité et non compensées ;
- contrainte nouvelle émanant de l'État et visant à réformer l'octroi de mer.

Le CCEE apprécie donc la mise en contexte tant national qu'international opérée par le Conseil régional pour présenter les orientations budgétaires pour 2024. En effet, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte particulier qui impacte directement le budget de la collectivité régionale, non seulement au niveau international (inflation, événements conflictuels, crise énergétique, pénurie de certains matériaux, hausse des taux d'intérêt...), mais aussi national.

La mise en œuvre graduelle des mesures du *Comité interministériel des Outre-mers*, les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'octroi de mer – qui demeure une recette importante pour les collectivités territoriales notamment pour le Conseil régional et dont le rôle est primordial dans la garantie de la production locale et du développement économique, la réforme annoncée de la défiscalisation, davantage réalisée dans la perspective d'économies budgétaires qu'avec des préoccupations d'amélioration, d'efficacité et d'efficience du dispositif pour un réel essor du territoire et de sa population, sont autant de facteurs susceptibles d'avoir un impact prégnant sur les ressources de la collectivité.

Le CCEE partage donc le regard porté sur ces tensions durables, porteuses de risques majeurs et de très lourdes incertitudes, que l'on voit se répercuter à tous les niveaux de la société, que ce soit à l'échelle des particuliers, des entreprises, ou des collectivités. Il convient pour la Région d'être attentive au fait que ce niveau de tension peut être synonyme de difficultés ou de souffrance sur le plan social.

Le Conseil a donc conscience que l'exercice 2024 sera réalisé dans un contexte socio-économique précaire rendant difficile les prévisions qui plus est, à un moment où le Projet de Loi de Programmation des Finances publiques 2023-2027 intègre un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume.

Le Conseil note également que la collectivité régionale tient compte, de ces facteurs conjoncturels pour élaborer son projet de budget pour l'exercice 2024 et définir sa trajectoire financière pluriannuelle. Cette prise en compte est d'autant plus remarquable et précise que le Conseil régional s'autorise à établir un budget « pré Compte administratif 2023 » d'une part et d'autre part présente déjà les bases d'un projet de budget primitif 2024 (Cf. p. 10/234. Rapport d'orientations budgétaires).

Les ratios budgétaires prévisionnels sont globalement bons et illustrent bien la maîtrise des dépenses par la collectivité régionale.

Aussi, ces orientations budgétaires pour 2024 mettent en avant les choix opérés par la collectivité régionale pour faire face à ces situations internationales et nationales, appuyés notamment par les indicateurs suivants :

- hausse des autorisations de programme en section d'investissement (275 millions d'euros en 2023, 343 millions d'euros en 2024) ;
- maintien des autorisations d'engagement en section de fonctionnement (304 millions d'euros en 2023, 305 millions d'euros en 2024) ;
- maintien de la capacité de désendettement en dessous de 9 années (8,7 années en 2024) ;
- affichage d'un taux d'épargne brute de l'ordre de 22,2 % pour l'exercice à venir.

Sur les niveaux d'épargne (gestion, brute, nette), le CCEE note que le Conseil régional mentionne qu'ils sont hors provisions sans toutefois présenter les montants précis des provisions. Par conséquent, quel est le niveau réel des provisions et quelle en est l'influence effective sur ce ratio ?

Le CCEE s'interroge également sur la destination précise de l'emprunt dont le recours est croissant depuis 2021. Des informations sur ces points, dès les orientations budgétaires, participeraient à davantage de transparence de la collectivité dans la présentation de ses documents financiers.

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2024.

Le CCEE enregistre la volonté régionale de maîtriser ses charges de fonctionnement, de garantir ses ressources pour rendre possible ce qui semble être trois priorités pour les exercices à venir, à savoir :

- la reprise du projet de viaduc nouvelle route du littoral (NRL) ;
- l'investissement dans le bâti dédié à l'éducation et à la formation des jeunes ;
- les aménagements d'infrastructures dédiées aux modes de transports doux dont les projets demeurent « *plus volumineux au 31/12/2022 pour un montant de 760 millions d'euros* » en autorisations de programme.

Par ailleurs, quand bien même le CCEE relève l'importance accordée par le Conseil régional au « *développement humain et solidaire* » au point d'en faire « *la pierre angulaire de la mandature* », il insiste pour que sa traduction par des marges de manœuvre financières soit toujours opérée pour soutenir des politiques publiques régionales consacrées à la culture, au sport, à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique.

En effet, un soutien régional permanent – et à la hauteur des enjeux apporté à ces secteurs – d'apparence « budgétivore » sur le court-terme, demeure essentiel car il garantit, sur le long terme, l'acceptation des efforts à consentir pour transiter vers une société plus sobre et plus efficace, plus écologique, plus responsable, plus durable...

Au-delà de cette recommandation, le CCEE comprend également le choix politique de la Région, en matière budgétaire et comptable, d'aller de l'avant plutôt que se replier dans une vision « court-termiste », quand bien même cela supposerait que des corrections ou des arbitrages soient envisagés au fil du temps. Il acte donc « *la stratégie financière fixée par la mandature* »

qui « vise à pérenniser les équilibres budgétaires et financiers avec un objectif double, ne pas dépasser le seuil d’alerte en matière de dette (capacité de désendettement inférieure à 9 années) et optimiser les capacités financières de la collectivité pour investir davantage sur le territoire (épargne brute située entre 20 et 25 % des recettes réelles de fonctionnement) ». Il soutient la collectivité dans cette orientation, mais appelle à de la vigilance.

Ces ratios doivent être seulement considérés comme des indicateurs de pilotage des finances régionales. Tableaux de bord, ils constituent un repère. Ils ne doivent – et plus encore dans la conjoncture qui est la nôtre – en aucun cas, devenir des limites paralysant l’intervention de la collectivité.

Pour le CCEE, le Conseil régional doit pleinement jouer son rôle moteur, en faisant preuve d’exemplarité dans ses actions, en entraînant ses partenaires pour créer ou accentuer un effet de levier, et en préservant voire en renforçant les relations qui font avancer La Réunion, qu’il s’agisse des relations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), le Conseil départemental ou avec l’État, malgré des visions et des dynamiques publiques différentes.

Face aux enjeux du territoire, le CCEE se félicite du maintien, pour l’exercice 2024, des budgets visant à financer les politiques publiques qui relèvent de compétences partagées (culture, sport...) voire facultatives et volontaristes (langue régionale). Il encourage le Conseil régional à amplifier son effort en la matière au point d’en être, de fait, le chef de file et d’impulser ainsi l’action publique encore trop souvent insuffisante, voire politiquement peu portée par les autres collectivités et l’État.

Par ailleurs, le CCEE suivra la mise en œuvre des grands dossiers ouverts, parmi lesquels : « La nouvelle économie », déclinaison locale du Schéma régional de développement économique, d’internationalisation et d’innovation (SRDEII), la finalisation des contrats de filière d’excellence tels que le Bâti tropical, les Énergies renouvelables, L’Économie Bleue et l’Agroalimentaire. Le Conseil sera particulièrement attentif à la dynamique enclenchée pour organiser trois nouvelles filières « émergentes » à La Réunion que sont les Industries Culturelles Créatives, l’Aéronautique & drones et le « Care³ ». Il souhaite être associé aux travaux autour de l’évolution de ces filières et plus particulièrement celle relative aux Industries Culturelles Créatives.

Toutefois, constatant que l’indicateur du climat des affaires, lequel revêt une importance cruciale pour notre avenir, baisse de 18 % et que les défaillances d’entreprises augmentent de plus de 56 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2022, le Conseil s’inquiète du niveau de recettes que pourront générer les entreprises réunionnaises à terme.

En conclusion, au fil des exercices, et a fortiori en ces temps de crise, le CCEE relève la dépendance accrue des Régions vis-à-vis de l’État, avec des interrogations portant sur toutes les dotations et aujourd’hui même sur des recettes « éprouvées » telles que l’octroi de mer par exemple.

Faisant le constat que le gouvernement, par dispositions successives, tend à réduire la part des ressources collectées dédiées au niveau régional et que, dès lors, les ressources régionales se

3 Les métiers du « prendre soin » (auxiliaires de vie, aides soignants...)

transforment de plus en plus en redistribution (dont le montant est soumis à son bon vouloir) de ressources collectées et centralisées au niveau national ; le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement s'interroge de savoir – la capacité de revenir sur la dimension réglementaire de la décentralisation étant extrêmement complexe – s'il ne s'agirait pas, pour l'État, d'une « recentralisation » par les ressources financières, qui ne dit pas son nom.

Considérant, avec le Conseil régional, que ce système est « à bout de souffle » le CCEE estime qu'il ne peut conduire qu'à une impasse et appelle de ses vœux le fait de voir la collectivité disposer d'une plus large marge de manœuvre, ce qui ne peut s'envisager que si l'État affirme sa volonté de laisser davantage de place à la différenciation et à l'expérimentation.

Au cours des dernières années, la Région a su faire face aux difficultés, en démontrant sa capacité à demeurer réactive. Le CCEE retrouve dans ces orientations budgétaires, établies pour 2024, cette volonté de maîtriser les dépenses, de formuler des prévisions réfléchies, d'optimiser la gestion de la dette sur de nouvelles bases.

La particularité de notre situation actuelle étant l'évolution constante des paramètres qui permettent de la comprendre et de l'analyser, le CCEE – en tant que représentant de la société civile organisée – demande à être tenu informé des éléments de contextes qui se modifient et des interrogations ou modifications en découlant, auxquelles le Conseil régional pourrait se voir contraint.

Une information circonstanciée et un regard distancié (dont celui de la société civile organisée) seront plus que jamais nécessaires pour faciliter le décryptage des situations et orienter les choix et arbitrages susceptibles de s'imposer.

Plus que jamais, le suivi et l'évaluation des programmes contribueront à faciliter les choix les plus adéquats. La collectivité régionale avait évoqué, déjà par le passé et à plusieurs reprises dans ces documents budgétaires, les éléments d'analyse de l'impact et de l'efficacité de ses politiques publiques. Le CCEE sera attentif au développement d'un programme d'évaluation des politiques régionales, auquel il souhaite être associé, notamment dans les champs de compétences qui sont les siens, à savoir en matière de culture, d'éducation, de cadre de vie, de sport et d'environnement...

Les ressources humaines.

Le CCEE prend acte de la politique de la collectivité en matière de ressources humaines qui vise les objectifs suivants :

- consolidation des lignes directrices de gestion ;
- amélioration de la qualité de vie au travail et de la qualité des services rendus ;
- maîtrise de la masse salariale.

Toutefois, il s'étonne que le Conseil régional n'évoque pas l'arrivée imminente de l'intelligence artificielle comme ressource nouvelle dans la gestion de l'ensemble des tâches assumées jusqu'ici par de nombreux agents notamment ceux relevant des services centraux. Sans vouloir être alarmiste, le CCEE invite la collectivité régionale à mettre rapidement en place une cellule dédiée sur l'avènement de l'intelligence artificielle au sein de l'administration notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Enfin, s'agissant plus particulièrement du télétravail, le CCEE observe que le Conseil régional, même s'il envisage « *un nouveau cadre* », reste très prudent quant à sa généralisation à l'ensemble des agents de la collectivité susceptibles d'avoir des tâches « télétravaillables ». Comprenant bien la collectivité qui souhaite s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dispositif, le CCEE partage quand même le résultat de certains travaux menés sur la question du télétravail dans les administrations publiques⁴ ; à savoir :

- *« que le télétravail est vu par une majorité de salariés comme un avantage ;*
- *que parmi les agents qui ne peuvent pas télétravailler, 52% souhaiteraient le faire, si cela était possible ;*
- *qu'il soit donc pratiqué ou non, le télétravail est perçu par tous non seulement comme un bénéfique, mais également comme une bonne chose pour les salariés ;*
- *que le télétravail améliore les conditions de vie, plus que le travail en lui-même. De manière constante depuis trois ans, en France et en Europe, les agents du service public et les salariés du secteur privé évoquent comme avantages liés au télétravail des éléments relatifs aux conditions de vie : la réduction du temps de transports, un environnement plus calme, un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, des économies sur les frais de transport. Les réponses qui parlent du travail, ou plus précisément des conditions dans lesquelles il s'exerce, viennent ensuite : une meilleure efficacité une plus grande autonomie et des réunions plus efficaces ;*
- *que les agents concernés de la fonction publique mentionnent en moyenne quatre avantages apportés par le télétravail. Le premier atout, la réduction du temps de transport, suivi par un environnement professionnel "plus calme" et le fait de bénéficier d'un "meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle" ;*
- *que plus des deux tiers des agents constatent en parallèle une amélioration de leur performance : à la clé, le service est rendu de manière plus rapide et plus fiable, selon eux.*

À noter aussi que 44% des télétravailleurs ont déjà recouru au télétravail "plutôt que de poser un arrêt maladie ou un congé pour garder un enfant malade". La possibilité de travailler à domicile ferait donc reculer l'absentéisme, ce qui serait un bon point pour les employeurs ;

- *que pour autant, les agents qui pratiquent le télétravail et ceux qui ont la possibilité d'y recourir mais ne le font pas (soit au total quatre agents sur dix) rejettent à 80% l'idée de passer en télétravail tous les jours de la semaine. À 60% ou plus, les télétravailleurs déclarent ainsi rencontrer un "manque de communication interne" et "une cohésion d'équipe insuffisante". La même proportion d'agents déplore un "manque d'équipements dédiés". À ces problématiques, les solutions évoquées sont : l'enrichissement des missions des agents de terrain – par exemple, un agent d'accueil se voit confier aussi des tâches administratives, qui peuvent être exercées en télétravail – ou encore la semaine de quatre jours (avec le même volume horaire) ;*
- *que la Cour des comptes procédant à un bilan de la mise en place du télétravail dans la fonction publique, souligne les défis que pose sa mise en place pour les employeurs publics et estime qu'il s'agit d'une chance à saisir pour rénover l'offre publique de*

4 Cf. Analyse des conclusions de l' **enquête menée pour le Sens du service public par OpinionWay : Quel est l'impact du télétravail au sein des services publics ?** Par SARAH PROUST de la Fondation Jean JAURÈS.

Cf. Informations Publiées le 6 avril 2023 par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis Citoyenneté et services au public, Emploi, Fonction publique.

Cf. Rapport du 22 novembre 2022, s'intitulant « Bilan du télétravail dans la fonction publique après la crise sanitaire »

services aux usagers des services publics. La place nouvelle du télétravail constitue un défi stratégique et opérationnel pour les employeurs publics, tant sur un plan matériel que d'un point de vue managérial. Par ailleurs, la pratique accrue du télétravail pose la question de l'utilisation de l'immobilier et de son coût. La Cour des comptes considère que les employeurs publics devraient, à partir d'un certain seuil d'agent durablement en télétravail, enclencher une dynamique de réduction de surfaces des bureaux et se poser la question de l'utilisation de l'immobilier et de son coût ;

- *que pour la Cour des comptes, le télétravail :*
 - *est de nature à favoriser l'essor de modalités de réalisation du service public distinctes mais assez proches du télétravail, tels que le téléenseignement ou la téléconsultation médicale,*
 - *permet de mieux mobiliser les agents et de les faire participer au service public dans les cas où les déplacements physiques sont difficiles.*

Surtout, la Cour des comptes identifie deux voies permettant au télétravail de contribuer directement à améliorer le service à l'utilisateur :

- *l'utiliser comme levier pour élargir les plages de contact des usagers avec l'administration ;*
- *développer une offre de contact par visioconférence, qui deviendrait alors un quatrième canal de contact avec l'utilisateur, limitant alors les effets parfois dénoncés de la dématérialisation des procédures.*

Tous ces avantages militent pour que les employeurs s'emparent de ces chantiers afin que le télétravail s'impose comme un axe majeur de la modernisation des services publics au bénéfice des agents et des usagers. »

À la lumière de ces constats, le CCEE, souhaite que la lecture des données issues d'enquêtes et travaux réalisés par des institutions ou des structures dont le sérieux n'est plus à prouver, invite la collectivité régionale à investir très fortement ce dispositif dans le bon management de l'ensemble de ces ressources humaines. Les difficultés quotidiennes de déplacement des Réunionnais et la croissance des migrations pendulaires liées à l'activité qu'elle soit publique ou privée devraient inciter fortement la collectivité régionale à exploiter tous les avantages que procurent ce dispositif.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Parvenir à une excellence culturelle

La collectivité, dans ses orientations budgétaires de 2024, continue à affirmer un engagement fort et volontariste en faveur de la culture, [...] *placée au cœur du projet de mandature, dans une démarche transversale avec les autres politiques régionales* [...] Celle-ci, étant le *pilier incontestable de l'identité et vecteur de développement humain et économique, est une priorité.*

Parallèlement, elle inscrit, pour la première fois, dans ses orientations budgétaires, qu'elle compte sur les autres collectivités pour arriver à un *écosystème culturel dynamique*. Eu égard, aux difficultés financières de la majorité des collectivités, de certaines communautés de communes également, la commission reste dubitative quant à la réalisation de cet objectif. Seules quelques collectivités pourront continuer à faire du développement culturel, et les moins bien loties continueront à faire du divertissement. **L'égalité culturelle semble bien compromise, sans la collectivité Région comme Cheffe de file et également soutien financier.**

Le Conseil régional place la jeunesse et *en particulier les lycéens* au centre de sa vision culturelle. Bien sûr, les lycées sont de la compétence de la collectivité ; toutefois, l'éducation culturelle commence bien avant le lycée, dès le primaire. La commission craint que si cette étape n'est pas d'emblée intégrée de la même manière à l'équation culturelle, le lycéen lambda aura les plus grandes difficultés à s'y ouvrir !

Un autre point attire l'attention de la commission, l'importance que revêt l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel, via le Schéma régional de l'inventaire (SRI), compétence obligatoire de la Région, depuis la loi du 13 août 2004 (transfert de la compétence d'Inventaire de l'État aux Régions). Cependant, si elle reconnaît l'importance du patrimoine dans son ensemble, elle en accorde encore plus à la création et aurait préféré que l'attention se porte plus particulièrement sur cet aspect de la culture.

I – FACILITER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX RESSOURCES CULTURELLES, À L'ÉDUCATION ET À L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

A – Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes et en particulier des lycéens

La commission ne peut que saluer le travail effectué de recensement et de diagnostic des actions du plan d'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'élaboration d'un plan d'éducation artistique et culturelle en vue du label « Territoire 100% EAC » en 2024 est un bel objectif que se fixe la Région. La commission insiste sur le fait qu'elle devra veiller scrupuleusement, lors de la co-construction de ce plan, à prendre en considération le fait que toutes les collectivités n'ont pas de moyens identiques et qu'elle devra apporter son soutien financier en conséquence. La Région devra jouer un rôle de sentinelle également, en vue

d'un réel équilibre territorial en matière d'EAC Ce n'est qu'à ce prix que la culture inclusive, qu'elle vise, se fera à l'échelle du territoire.

La commission espère un début de mise en œuvre d'actions découlant de ce plan dès 2024.

Par ailleurs, les dispositifs suivants, annoncés comme de nouveaux dispositifs pour 2024, devaient déjà être mis en place, en 2022 (cf. budget primitif du même exercice) :

- l'organisation d'expositions d'œuvres appartenant à la collectivité dans les lycées avec des actions de médiation ;
- l'organisation de résidences artistiques en milieu scolaire ;
- l'organisation de concours proposés au sein des lycées, le soutien des projets des établissements d'enseignement artistique en direction des lycéens...

B – Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public

→ Le dispositif Guétali

Ce dispositif répond incontestablement à une demande aussi bien du côté des artistes que du public. Toutefois, un renforcement de médiation culturelle serait nécessaire pour qu'il parvienne au rayonnement qu'il mériterait. Il participe pleinement à l'éducation culturelle notamment du public éloigné des centres.

La commission ne peut que se réjouir de l'extension de ce dispositif à la photographie.

Toutefois, un point attire l'attention de la commission dans ces orientations budgétaires 2024, s'agissant des *impacts attendus* :

- **cibles 2022 : 573 représentations** et aucun bilan au 30/06/2022 des représentations, les actions ayant démarré en août. Cependant, nous retrouvons pour l'année 2023, des cibles qui ne correspondent pas à ce qui figurait dans les précédentes orientations budgétaires ;
- **cibles 2023 : 800 représentations** (cf. orientations budgétaires 2023) et non 580 comme mentionné dans le document, pour une réalisation à hauteur de 480 représentations, au titre de 2022 /2023, à peine plus de 50 % des prévisions ;
- **cibles 2024 : 600 représentations**

En conclusion, s'agissant de ce volet du dispositif en question, il est constaté une baisse importante du nombre de représentations prévues et, par ailleurs, concernant le nombre de structures bénéficiaires, les cibles étaient de 50 en 2023 et le bilan affiche 38 structures bénéficiaires.

La cible 2024 reste identique à celle de 2023, soit 50 structures.

La commission regrette qu'il ne soit pas prévu dans ces orientations budgétaires un renforcement de ce dispositif qui participe pleinement à l'éducation et aux droits culturels. En effet, la commission note une contradiction dans la volonté de viser une plus grande ouverture aux différents domaines artistiques, une augmentation du nombre de bénéficiaires – structures et publics – alors que les cibles fixées ne sont déjà pas atteintes et que, en outre, la projection pour 2024 est en baisse, aussi bien en matière de structures bénéficiaires que de représentations.

C – Développement de l’enseignement artistique : le Conservatoire à rayonnement régional et le soutien aux établissements d’enseignement artistique

Les objectifs en la matière restent les mêmes qu’en 2023.

La commission s’interroge sur les suites de l’annonce dans les dernières orientations budgétaires de 2023, concernant l’élaboration d’un nouveau plan de formation professionnelle qui devait découler d’une consultation lancée auprès des différents acteurs de l’enseignement artistique. De même, qu’en est-il de la réflexion qui devait être menée avec la Direction de la formation professionnelle en vue de la mise en place de diplômes d’État ?

Par ailleurs s’agissant du Conservatoire à rayonnement régional, la commission aurait apprécié d’avoir des éléments justifiant la non réalisation de l’objectif de 2023, soit 1650 inscriptions d’élèves. En effet, le bilan fait état de 1511 élèves soit 135 de moins que les prévisions. Le constat est le même, s’agissant des classes à horaires aménagés, il était prévu d’en proposer 4 et aucune n’a été mise en œuvre à ce jour.

II – RENFORCER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DES SECTEURS CULTURELS

De manière générale, s’agissant des différents schémas régionaux, la commission constate qu’un vrai travail de révision devait être entrepris depuis quelques années déjà. Or, à ce jour, ce sont toujours les cadres datant de 2013/2014 qui servent de base aux actions culturelles. Citons pour exemples :

- le Schéma du spectacle vivant élaboré en 2013 : adoption envisagée en 2024 ;
- le Schéma d’orientation pour le développement des arts visuels – Le Sodavi – toujours en cours et ce, depuis de nombreuses années, pas de finalisation annoncée ;
- Pour information : le projet de réalisation de ce Schéma date de 2017, un engagement budgétaire de 74 000€ avait alors été voté à cet effet.

La mise en œuvre de ce Schéma constitue un enjeu important pour le développement du secteur des arts visuels à La Réunion. Aussi la commission espère une mobilisation forte des partenaires en vue de sa réalisation en 2024.

- le Schéma régional pour la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel devait être lancé depuis l’année dernière ;
- le schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, élaboré en 2014, adoption du Schéma révisé prévu en 2024 ;
- le Schéma de l’enseignement artistique, adoption du cadre révisé envisagée aussi en 2024.

La commission espère fortement l’opérationnalité de l’ensemble des Schémas régionaux dès le début d’année 2024.

A – Le Schéma régional du spectacle vivant

Dans les orientations budgétaires de 2023, il avait été question d’une réflexion qui devait être lancée sur l’accompagnement des lieux culturels de proximité alternatifs. Il est annoncé, pour 2024, un élargissement de l’intervention de la collectivité en faveur des tiers-lieux culturels. Une décision découle probablement de cette réflexion. La commission aurait apprécié plus de précisions. Ces lieux constituent une réelle alternative aux grandes salles. En plus de participer pleinement à l’éducation artistique et culturelle du grand public, ils deviennent également un lieu de rencontre et d’échange pour le public.

La commission note que le soutien aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, reste constant, aucune augmentation de financement programmée, que ce soit pour les salles soutenues que pour les salles en réseau.

1 – Soutien aux compagnies de Spectacle vivant

38 compagnies ont été soutenues en 2023, le même objectif apparaît pour 2024. Là encore, aucun soutien supplémentaire n'est programmé dans ces orientations budgétaires. *Les impacts attendus* visent à conforter les compagnies professionnelles.

2 – Accompagnement du PRMA⁵ dans ses missions et projets 2024

Le rôle du pôle régional des musiques actuelles dans la fédération et la structuration du secteur est indéniable. La commission vivre ensemble déplore la baisse des *cibles* en 2024, celles de 2023 étaient de 10 s'agissant du nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale et cela ne concernera que 8 pour l'année prochaine. de même, le nombre d'artistes accompagnés passera de 584 à 500, alors que ces derniers sont en constante augmentation.

Par ailleurs, la commission espère la concrétisation du projet d'ouverture du PRMA sur l'océan Indien à travers une action de coopération régionale musicale basée notamment sur la collecte et la préservation des musiques traditionnelles.

B – Le Schéma régional des enseignements artistiques

L'objectif annoncé pour 2024 :

- L'élaboration et l'adoption de nouvelles orientations du schéma ;
- Le maintien des dispositifs d'accompagnement.

Par ailleurs, la commission relève la poursuite de la politique de co-construction avec les collectivités et l'État dans le secteur de l'enseignement artistique.

C – Le Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

La collectivité affiche comme objectifs en 2024, le renforcement de la politique de soutien au secteur du livre ainsi qu'aux librairies indépendantes, le développement du lectorat et la dynamisation de la filière livre. Cependant, au regard des chiffres, l'annonce de cet objectif peut sembler paradoxal :

* Au titre du soutien à l'organisation et à la participation à des salons et manifestations littéraires : le nombre de manifestations et dispositifs accompagnés passerait de 8 à 10.

* Au titre du soutien à l'édition et à la diffusion :

- le nombre de créations d'emplois accompagnés est toujours de 2, aucune réalisation en 2022 ni en 2023 et pour 2024, aucune projection.
- le nombre de projets d'édition soutenus – portage associatif – cibles : 6 en 2023, réalisation 5, cible 2024 : 5, soit -1,
- le nombre de projets d'édition soutenus – portage entreprise – cibles : 15 en 2023 , 0 réalisé et cibles 2024 : 10, soit -5.

La commission souhaiterait un renforcement significatif de l'aide à l'édition qui serait, par répercussion, un soutien aux auteurs.

5 Pôle régionales des musiques actuelles

D – Le Schéma d’orientation pour le développement des arts visuels – SODAVI

Le bilan des actions dans ce document attire l’attention de la commission :

- accompagnement du Frac : s’agissant du nombre d’expositions programmées dans les lieux diversifiés, une bonne réalisation des expositions, soit 5 sur 6, en 2024, cibles en baisse -1 ;
- programmation d’exposition à la Villa de la Région : 2 expositions sur 6 envisagées. La commission aurait souhaité avoir des informations expliquant un écart de cette nature ;
- Mise en œuvre de la politique d’acquisition d’œuvres et gestion de la collection régionale : concernant les expositions dans les lycées : sur 4 expositions envisagées pour 2023, une seule réalisation ; il est à signaler que pour 2024, seules 2 expositions sont envisagées. La collectivité ne devrait-elle pas amplifier ce type d’action si elle veut réellement s’inscrire dans une démarche d’éducation artistique et culturelle ambitieuse ?
Pour ce faire, la commission lui suggère de s’appuyer sur des opérateurs compétents, professionnels et associatifs, tels que le Frac, Lerka...

Par ailleurs la commission s’interroge sur la politique d’acquisition, de conservation et de diffusion des œuvres.

E – Le Schéma régional du patrimoine culturel

La commission note avec intérêt les actions menées et entreprises par la collectivité dans le cadre de ses compétences obligatoires en la matière.

Toutefois, elle **attire une fois de plus l’attention de la collectivité sur la faiblesse de réalisation des actions de valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole : 6 actions envisagées pour 2023, une réalisation à 50 % et une cible en baisse -1 pour 2024 .**

Or, parallèlement il existe des avancées significatives pour la promotion de la langue régionale, au niveau institutionnel, avec notamment une étude sur la création future d’un Institut public du créole réunionnais, la signature d’un Pacte linguistique et la signature par la Région, le 25 octobre dernier, de la charte bilingue de la collectivité.

Ces avancées révèlent bien une prise de conscience, de la part des institutionnels, de l’importance sociale de la langue créole, et donc de la nécessité de l’écrire. Ce qui est visé, c’est que le créole devienne à la fois langue de service et langue de culture.

La collectivité devrait amplifier les actions de valorisation de la langue créole réunionnaise pour se mettre en adéquation avec ses ambitions. Elle devrait également notamment œuvrer pour une concrétisation rapide du projet de création d’un Institut public du créole réunionnais. Cet outil serait, de fait, un facilitateur dans l’élaboration d’une politique linguistique territoriale cohérente.

III – RÉNOVER L’ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS CULTURELS

La commission note que l’ensemble des schémas ont été révisés ou en passe de l’être. Elle aurait apprécié de disposer du contenu de ces révisions. En tout état de cause, elle souhaite que ce travail bénéficie pleinement aux acteurs culturels.

A – La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

La commission relève ici un travail de révision à entreprendre pour les 58 cadres existants afin de les ramener à une trentaine. Trois ans après, ce travail n'est pas achevé, et aucune échéance n'est annoncée pour la mise en œuvre de dispositifs mieux adaptés et plus simples d'accès.

B – L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

Compte tenu de la complexité d'accès aux fonds européens, la commission aurait souhaité disposer d'éléments s'agissant du nombre de primes à l'emploi culturel attribuées en 2023.

C – Les résidences d'artistes au MoCA

La commission s'étonne quant au contenu des orientations budgétaires concernant ce point. La mise en place de résidences d'artistes au MoCA figurait déjà dans les premières orientations budgétaires de la collectivité, initiative qu'avait, alors, saluée la commission. Trois ans après, une seule association bénéficie de ce lieu. Or, le constat d'un manque cruel de lieux de création et d'exposition est connu de tous. Il est annoncé un état des lieux pour 2024 et toujours une seule résidence d'artiste envisagée.

IV – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION

La commission suggère à la collectivité, en matière de valorisation du patrimoine culturel de procéder à un rééquilibrage territorial des implantations culturelles en soutenant fortement les communes ou intercommunalités désireuses d'impulser des projets culturels et patrimoniaux.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

En matière d'éducation, la collectivité doit s'adapter au flot des réformes qui touche l'Éducation nationale (orientation, parcoursup, lycée, baccalauréat et, depuis la rentrée 2023-2024, l'enseignement professionnel) afin d'atteindre les objectifs de sa politique éducative qu'elle définit comme « ambitieuse ». En regroupant dans un même chapitre ses interventions obligatoires et ses actions volontaristes, la collectivité montre l'étendue de son implication dans ce secteur ainsi que sa volonté d'assurer une scolarité réussie aux lycéens.

I – UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Construction et réhabilitation des lycées

La commission note avec intérêt que la collectivité ne se suffit pas de remplir strictement son obligation de réhabilitation, rénovation et d'entretien du bâti scolaire mais lancera également en concertation avec les lycées un appel à projets pour favoriser des initiatives visant « à rendre les espaces de vie plus confortables et attrayants » dans les lycées existants. La qualité de l'environnement physique étant un facteur important de la qualité de vie à l'école, ce nouvel appel à projets est à coup sûr une démarche intéressante. Il paraît même souhaitable à la commission dans le cadre des nouveaux programmes de construction scolaire que la collectivité lance une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école pour recueillir leur vision du lycée de demain. Il conviendrait dans ce cadre d'associer toutes les parties prenantes : les élèves, les enseignants, le personnel éducatif, les associations de parents d'élèves et des chercheurs en sciences de l'éducation pour prendre en compte les évolutions pédagogiques en cours et à venir dans les aménagements de locaux.

L'espace scolaire, le bien-être et le climat scolaire étant par ailleurs intimement liés, la commission invite la collectivité à soutenir toute initiative contribuant au bien-être en général des lycéens et non pas uniquement celles qui porteraient sur l'aménagement des espaces hors la classe.

Accompagnement des lycées

S'agissant des dotations financières allouées aux lycées, la commission est sensible à l'augmentation de la dotation de fonctionnement des lycées à hauteur de 10% des factures d'électricité.

S'agissant du recensement des besoins des lycées en équipements pédagogiques, si la dématérialisation des procédures administratives qui sera amorcée en 2024 est sans doute nécessaire, la commission souligne cependant que le tout informatique n'est pas forcément l'idéal.

Enfin, elle tient à saluer la réalisation rapide du plan d'équipement numérique des lycées.

Missions techniques assurées par les personnels ATTEE⁶

La commission prend note de la poursuite de la professionnalisation des ATTEE et se demande si cette action conduira à la pérennisation des emplois.

En matière de restauration scolaire, elle relève avec satisfaction que la collectivité poursuivra ses efforts pour maintenir le dispositif du repas à 1€, étendre sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (passer de 15 lycées volontaires à 7 à 8 sites supplémentaires) et de sensibilisation des lycées au tri et à la valorisation des biodéchets. Ces actions sont vivement encouragées.

S'agissant du dispositif « repas à 1€ », elle retient tout particulièrement la hausse spectaculaire de nombre de rationnaires que celui-ci a entraînée. Si la commission se félicite des retombées positives de cette action et de la volonté de la poursuivre, elle attire l'attention sur les difficultés d'organisation rencontrées par certains établissements (multiplication des services, raccourcissement des temps de repas pour les élèves...), difficultés qui pourront être un frein à la poursuite de cette ambition. Ne faudrait-il pas dans ce cas mener une réflexion sur l'augmentation des capacités d'accueil des restaurants dans les lycées ?

Enfin, la commission note que parallèlement aux démarches qu'elle a engagées pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, la collectivité renouvellera son soutien aux deux actions menées en partenariat avec l'académie que sont « Tous au jardin, tous en cuisine » et le concours « recettes lontan ». Ces actions étant peu connues, il serait souhaitable d'assurer une meilleure communication en direction des parents d'élèves.

II – MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours

La commission note que parallèlement à la structuration poursuivie du Service public régional de l'orientation (SPRO) qui correspond à une approche globalisée de la question de l'orientation, la collectivité souhaite dans le cadre d'actions volontaristes mieux accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de formation. Les actions prévues en 2024 consisteront notamment à « [inviter] les lycées à ouvrir leurs portes et ateliers à un plus grand nombre d'élèves » en vue de valoriser leurs atouts.

La commission s'interroge sur l'efficacité de ces journées portes ouvertes en direction des jeunes et de leur famille : les élèves pourront-ils se rendre dans plusieurs établissements pour se renseigner sur les filières qui les intéressent ? Ces déplacements seront-ils à la charge des familles ou organisés sur le temps scolaire ? **Pour la commission, il serait plus pertinent d'organiser un évènement d'envergure régionale qui réunirait sur un même lieu toutes les filières de formation proposées à La Réunion par l'ensemble des établissements.**

La valorisation de la formation professionnelle

La commission se félicite que la collectivité ait repris à son compte la préconisation du CCEE de mieux accompagner les lycéens professionnels dans leur scolarité par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition de boîtes à outils. Elle espère que ce terme est suffisamment générique pour couvrir tous les besoins en matériels et équipements professionnels spécifiques (tenue vestimentaire, chaussures de sécurité...) des élèves.

6 Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement

La persévérance scolaire : première arme de lutte contre le décrochage scolaire

La commission prend acte de l'expérimentation de l'aide régionale à l'hébergement menée en 2023 en direction des élèves internes originaires de Cilaos, Mafate et Salazie. La Région annonce sa reconduction pour 2024 sans en avoir mesuré les effets positifs ou négatifs et sans en définir les contours. Ce dispositif sera-t-il étendu à tous les internes de l'académie ou maintenu en l'état ? Sur quelle base, sur quels critères ? **Il serait judicieux avant toute reconduction du dispositif voire son extension de tirer les conclusions de l'expérimentation en cours.**

L'accompagnement de la mobilité éducative lycéenne

Le soutien à 10 voyages pédagogiques paraît peu ambitieux au vu du nombre de lycées. La commission s'interroge en outre sur le montant de l'aide financière attribuée aux établissements.

La lutte contre la précarité menstruelle

La commission salue le succès de cette action volontariste et est satisfaite de sa pérennité.

La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Si la commission se félicite que ces actions soient reconduites, elle regrette la réticence de certains professeurs et associations de parents d'élèves (APE) à utiliser les manuels numériques. Cette réticence pénalise des familles qui se voient obligées à faire l'acquisition auprès des APE de manuels papier alors que ces derniers ne bénéficient plus d'aide régionale. La commission trouve cela d'autant plus dommageable que cette situation entraîne une inégalité de traitement notamment pour les familles défavorisées.

La lutte contre le harcèlement scolaire

La commission relève avec intérêt que la collectivité prendra toute sa part dans le plan de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement déployé par l'État en septembre 2023. Elle espère vivement qu'à travers les actions qu'elle soutiendra, la collectivité pourra faire progresser « la lutte contre ce phénomène » détestable.

L'apprentissage de la langue régionale

Dans le prolongement de ses avis antérieurs sur cette question, **la commission soutient que la signature d'une convention État/Région permettrait de gérer de manière concertée la politique linguistique du territoire en s'inscrivant pleinement dans la lutte contre l'illettrisme et au-delà, dans la lutte contre l'intolérance et le rejet de l'Autre.** La langue première étant le pilier central du développement humain, il est indispensable d'en prendre soin et de permettre à chaque locuteur réunionnais de le faire, car avant d'accepter l'Autre, il faut d'abord s'accepter soi-même.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Comme dans les précédentes orientations budgétaires, la collectivité affiche sa volonté de s'engager dans l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants en mettant en perspective les enjeux de ces différents champs et les grands défis qui sont les nôtres. En assumant son rôle de stratège territorial pour accélérer l'émergence et la construction

d'environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation propices à la compétitivité des entreprises réunionnaises et à leur capacité à créer les emplois et les richesses de demain, elle priorise de facto des filières stratégiques identifiées par ailleurs (S3-S5, SRDEII), « notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaires, sanitaires et énergétiques », lesquelles doivent cependant être pensées dans une perspective régionale avec un développement de filières bilingues. **Si l'on doit souligner la forte cohérence interne de ces choix, elle aurait néanmoins intérêt à considérer les volumes d'étudiants concernés par ces filières et les viviers d'emplois locaux qu'elles recèlent. Si les enjeux territoriaux sont en effet considérables et les opportunités de création de valeurs bien réelles, ces filières ne représentent qu'une petite partie – certes précieuse – des formations de l'enseignement supérieur qui produisent des milliers de diplômés chaque année et dont certaines, dans le champ des sciences humaines et sociales, doivent être impérativement soutenues au regard des intérêts géo-stratégiques qu'elles présentent pour le bassin et des débouchés qu'elles offrent (économie, droit, géo-politique).** De ce point de vue, elle salue les actions en direction de la géographie et de l'aménagement.

De la même façon, si l'on ne peut que saluer le choix de « renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées » ainsi que de « consolider la prépa INP Réunion », on doit garder à l'esprit que plus des trois quart des étudiants occupent les bancs de l'université de La Réunion et pour beaucoup, dans des filières dites « massifiées » (droit, AES, STAPS, PASS, anglais...) et pour lesquels les taux d'échec demeurent importants en raison notamment de la taille des effectifs en cours et en travaux dirigés / travaux pratiques lesquels ne permettent pas la mise en œuvre d'un accompagnement pédagogique individualisé. **Un accompagnement serait nécessaire pour la réussite de ces étudiants souvent détenteurs de baccalauréats technologiques ou professionnels et qui n'ont pas été admis à s'inscrire dans des filières d'excellence très sélectives. Pour simplifier, les arbres majestueux des filières d'excellence - notamment technologiques – ne devraient pas masquer la forêt des filières massifiées qui nécessite à n'en pas douter une attention particulière.**

Par ailleurs, si la collectivité affiche également son rôle de stratège territorial de l'ESRI à travers la création d'une Direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (DESVE) et vise la réalisation d'un SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) en remplacement du SEFORRE (Schéma régional de l'enseignement des formations supérieures et de la recherche de La Réunion), la commission note qu'elle reste assez peu ambitieuse sur les cibles à atteindre en 2024 et les moyens d'y parvenir, tant en termes de calendrier d'exécution (second semestre pour l'adoption du SRESRI) qu'en termes de volume d'actions (signature de deux contrats d'objectifs, de moyens et de performances avec des organismes, mais sans préciser lesquels). **Elle souligne que le logement étudiant doit constituer une priorité à l'heure de l'augmentation de l'attractivité des études à La Réunion.**

La remarque sur le caractère assez flou du calendrier vaut également à propos des constructions d'infrastructures d'enseignement supérieures dont on sait qu'elles nécessitent les fonds européens du PO 21-27 et dont les cibles sont dites « à définir en concertation avec l'Académie de La Réunion et les opérateurs de l'ESRI ». Quand on sait la temporalité des études puis des gros chantiers d'infrastructures, la définition des cibles en 2024 – c'est-à-dire à mi-parcours du PO 21-27 – ne peut qu'interpeller les membres de la commission.

S'agissant de l'accompagnement de la mobilité estudiantine dont on sait l'importance dans l'épanouissement personnel, la montée en compétences linguistiques, l'acquisition de connaissances et compétences de nature à favoriser leur insertion professionnelle, la commission souligne l'importance des dispositifs aidés qui participent à la réussite de nos jeunes. Elle note cependant la nécessité de mieux accompagner la mobilité des étudiants vers des destinations lointaines mais très prisées par les étudiants au regard des perspectives d'emploi qu'offrent ces pays (Canada, Australie ciblés d'ailleurs par la collectivité...) et **attire l'attention de soutenir plus que jamais la mobilité régionale, à l'heure où est affirmée la volonté de mettre en place des schémas de mobilité au sein des organisations régionales comme la commission de l'océan Indien (COI) ou l'IOA**⁷. Ainsi, le programme RÉUNION, lancé en 2021 et qui inspire actuellement différents acteurs institutionnels nationaux (MEAE⁸) et régionaux, doit être soutenu dans son développement sur la nouvelle période de programmation des fonds INTERREG Océan Indien. D'abord, il permet d'assurer une interconnectivité entre les jeunes du bassin OI, œuvrant aux Objectifs de développement durable (ODD) 2030. Mais surtout, il participe au renforcement de capacités des établissements d'enseignement supérieur de la région à l'heure où des campus franco-X s'installent à Madagascar, en Inde de façon à essaimer le modèle français et européen d'enseignement supérieur dans cette zone où la concurrence devient féroce.

De ce point de vue, la commission relève l'ambition de la collectivité de se projeter à l'international à travers **la préfiguration d'une Université de l'océan Indien**, dont on comprend que celle-ci accueillera des programmes d'éducation et de formation soutenus notamment par des fonds INTERREG VI. Si une telle idée reste séduisante, elle rappelle les difficultés qu'avait connu anciennement un tel projet et la nécessité de tenir compte à la fois des offres de formation existantes dans la zone et de s'entourer d'experts pour concevoir un tel projet.

Par ailleurs, bien qu'elle soit consciente des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants en mobilité et qu'il faut bien évidemment accompagner, **la commission regrette que les dispositifs d'aide aux étudiants favorisent la mobilité au détriment des étudiants faisant leurs études à La Réunion par choix ou par défaut**. Elle s'interroge sur cette inégalité de traitement des étudiants en fonction du lieu d'étude. En effet sur quelle base, sur quel(s) critère(s) sont fixés le montant des aides ? Comment arrive-t-on à un différentiel entre la prime à la première installation en métropole ou à l'étranger 8 fois supérieures à celle de la prime à la première installation à La Réunion, respectivement de 3200 € et 400 € alors que nous ne pouvons ignorer, dans le contexte inflationniste actuel, les difficultés que rencontrent nos étudiants « locaux ». La commission s'étonne de ce décalage entre les étudiants ? Est-ce à dire que le coût d'un ordinateur, de livres, ou autre équipement est moins cher à La Réunion ?

La commission constate en outre que les dispositifs d'aide en faveur des étudiants réunionnais sont les mêmes depuis de nombreuses années et n'ont connu aucune évolution. Ces derniers sont reconduits d'année en année sans qu'une véritable réflexion soit menée sur la pertinence de leur maintien et ou de leur évolution, les montants sont les mêmes sur les dix dernières années, ou alors ils sont en baisse ou supprimés mais uniquement pour ceux qui étudient à La Réunion. À titre d'illustration, l'étudiant qui doit ou qui souhaite effectuer un

7 Indian Ocean Rim Association – Association des États riverains de l'océan Indien

8 Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

stage, bénéficiera d'une prime de 150 € par semaine dans la limite de 8 semaines s'il est en mobilité contre zéro € aujourd'hui (100 € auparavant) s'il étudie à La Réunion.

La commission note ainsi une incohérence entre la volonté ambitieuse, affichée et volontariste de la Région de développer les cursus de formation de l'enseignement supérieur et le manque de moyens financiers alloués aux étudiants qui font leurs études à La Réunion.

Enfin, la commission salue la volonté de promouvoir la formation doctorale en réhaussant le montant de l'ARR⁹ – de 1200 à 1500€/mois – et en accompagnant davantage l'organisation de colloques scientifiques d'envergure qui seront dotés de 20k€ au lieu de 10k€ jusqu'alors.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

I – CONSOLIDER LE RÔLE DE CHEF DE FILE DE LA RÉGION

La commission note avec satisfaction la volonté d'assumer pleinement le chef de filât pour le vaste champ de la formation professionnelle. Néanmoins, si cette volonté s'est traduite utilement par la re-contractualisation du PACTE, la commission se questionne sur les délais de mise en œuvre au regard de la complexité des autres dispositifs et schémas stratégiques (CPRDFOP¹⁰, SRFSS¹¹, PR2C¹²...). Si l'élaboration de partenariats avec l'ensemble des opérateurs demande un certain temps, une accélération dans la mise à jour de l'ensemble du contrat de plan paraît urgente au regard des calendriers annoncés. Alors que le calendrier initial prévoyait une mise en œuvre effective en 2024, force est de constater que les diagnostics et les engagements des partenaires sont encore à venir au cours de l'année prochaine. **Dans la mesure où le PACTE couvrira la période 2024-2027, il conviendrait de mobiliser dès maintenant ces dispositifs pour que l'année 2024 voie la réalisation des premières actions concrètes. À cet égard, la volonté de lutter contre le décrochage scolaire et universitaire nous semble tout à fait louable dès lors que les actions spécifiques seront construites en bonne intelligence avec tous les acteurs concernés.**

La commission salue le souhait de poursuivre le renforcement d'une veille stratégique pour mieux cibler les viviers d'emplois de demain par un partenariat renforcé avec tous les partenaires concernés (ensemble des OPCO¹³, DREETS¹⁴, Pôle Emploi...).

Elle se félicite par ailleurs de la volonté de penser un véritable système d'information global qui permette d'affiner les caractéristiques des publics cibles, condition sine qua non à la réussite de leur parcours de formation. En cela, **la commission souligne la nécessité d'avancer rapidement dans la mise en œuvre de la plateforme OUIFORM, passage obligé pour permettre une interconnexion effective et efficiente au bénéfice de l'ensemble des opérateurs et des publics bénéficiaires des actions de formation.**

9 Allocation régionale de recherche

10 Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

11 Schéma régional des formations sanitaires et sociales

12 Plan régional de maîtrise des compétences clés

13 Opérateurs de compétences

14 Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Pour que cet outil soit performant et permette de répondre aux objectifs de la Région quant au nombre de bénéficiaires attendus, il serait souhaitable que la collectivité détermine voire impose, auprès des prescripteurs (Pôle emploi, mission locale...) un quota de bénéficiaires à orienter par action.

Par ailleurs, pour alimenter cette plateforme, la commission suggère de ne pas restreindre l'outil OUIFORM uniquement à Pôle emploi et aux missions locales mais de l'ouvrir également à CAP Emploi et aux structures porteuses du PLIE¹⁵ dans les 4 micro-régions qui peuvent également être des prescripteurs.

II – RÉNOVER L'ACHAT DE FORMATION DANS SES SUPPORTS ET DANS SON CONTENU

S'agissant des modalités d'achat des formations professionnelles, la commission relève avec satisfaction l'élaboration d'accords-cadres pluriannuels à bons de commande. Ces derniers devraient réduire utilement le temps écoulé entre la commande de formation, la mise en œuvre et le paiement de cette action. Ce décalage nuit à l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Sur ce point, **elle renouvelle son souhait d'un déploiement progressif d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) de la formation qui, grâce aux conventionnements avec les organismes de formation, faciliterait la mise en œuvre effective d'une politique de la qualité en continu et le contrôle des opérateurs.**

III – ÉLEVER LE NIVEAU DE COMPÉTENCES DES RÉUNIONNAIS ET DES RÉUNIONNAISES

S'agissant du Plan régional de maîtrise des compétences clés, la commission note avec intérêt **l'action expérimentale LéspassClés**, consistant à accompagner les adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie. **Elle émet le souhait que cette expérimentation s'étende au-delà de 2024 sur l'ensemble des communes.**

Dans la mise en œuvre de cette action, la collectivité devra veiller à ce que les actions proposées par les municipalités :

- respectent sa volonté de porter une attention particulière sur l'illettrisme et sur l'acquisition des savoirs de base et compétences clés ;
- répondent à ses objectifs :
 - accompagner les publics les plus fragiles, invisibles ou éloignés des dispositifs habituels,
 - former ou réactiver les savoirs de base ,
 - développer l'employabilité des personnes.

Dans la mesure où la collectivité financera ces actions, la commission souligne l'importance d'assurer un suivi régulier de ces dernières notamment concernant les compétences et les missions des structures désignées pour la maîtrise d'ouvrage.

La création d'un centre de ressources permettant la montée en compétences des acteurs de la formation et la construction d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie est très attendue des organismes de formation. Aussi, il serait judicieux que sa création soit le fruit d'une co-construction avec tous les partenaires dont les organismes de formation.

15 Plan local pour l'insertion et l'emploi

En termes de fonctionnement, la commission suggère que ce centre de ressources favorise tant le travail en distanciel via une plate-forme d'échanges entre prescripteurs et organismes de formation pour un meilleur suivi du parcours des bénéficiaires en quasi temps réel que les échanges en présentiel des professionnels de la formation sur leurs pratiques. **Le centre de ressources se doit d'être ce lieu d'accueil et de rencontre entre professionnels de la formation afin qu'ils puissent partager leurs réussites et non-réussites sur les points de mise œuvre et d'en proposer des améliorations** qui devront ensuite être communiquées à tous. Le but est d'alimenter le centre de ressources mais également de faire progresser les pratiques en vue d'améliorer les outils.

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale

L'examen des orientations budgétaires 2024 de la collectivité régionale pour les secteurs du sport, de la cohésion sociale et celui de la coopération régionale, amène la commission à formuler les observations et préconisations suivantes.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

I – SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

La commission note que globalement, les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans la continuité des actions menées en 2023.

A – Conférence régionale du sport

La commission prend bonne note de la mise en place de la **Conférence régionale du sport** qui devrait selon la collectivité, permettre la réalisation d'un certain nombre d'actions concertées au service du territoire réunionnais.

La commission rappelle **qu'elle a souligné à maintes reprises dans ses avis, l'urgence à faire aboutir la mise en place de cette instance territoriale** qui devrait permettre une véritable participation de la société civile organisée aux divers processus décisionnels ainsi qu'une co-construction des politiques publiques en matière de sport.

La commission avait également attiré l'attention de la collectivité sur la nécessité de veiller aux modalités liées à la composition de ces conférences, afin que celles-ci permettent **une véritable représentation et expression des acteurs associatifs du sport réunionnais**.

Enfin, la commission rappelle que cette Conférence régionale du sport a pour but **l'élaboration d'une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un projet sportif territorial (PST) pour une durée de 5 ans**. Pour la commission, l'élaboration de ce PST pourrait contribuer à **harmoniser localement les différents dispositifs actuels** en définissant pour La Réunion, une **politique sportive cohérente** en matière de haut-niveau, de mobilité, d'équipements sportifs...

Concernant la mobilité sportive que la collectivité souhaite voir, aux côtés des équipements sportifs et des compétences partagées, comme des thématiques au cœur de cette instance de concertation, la commission rappelle son positionnement qu'elle avait exprimé dans ses préconisations en vue des orientations budgétaires 2024 de la Région.

La commission **encourageait notamment la collectivité à véritablement prendre l'initiative sur cette problématique**, en concertation avec les autres partenaires.

En effet, l'augmentation conséquente du prix des billets d'avion ces dernières années, alourdit de plus en plus les charges liées à la mobilité qui viennent impacter fortement les budgets des projets des ligues et comités de La Réunion. Il en résulte que pour les athlètes et sportifs de notre île, les déplacements aériens constituent un véritable obstacle au développement de la performance.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation où la sélection des sportifs et des athlètes locaux pour des épreuves nationales ou internationales ne se fasse sur leur capacité à payer plutôt que celle à performer, il devient urgent de réfléchir à des dispositifs adaptés.

Par ailleurs, pour une meilleure cohérence des dispositifs existants ou à mettre en place, **la commission préconise un outil du type « guichet ou plateforme »**, qui accompagnerait les associations et apporterait une plus grande lisibilité sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État.

B – Développer la pratique sportive pour tous

Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

À la lecture des dispositions prises par la collectivité dans le cadre de ce plan, la commission **ne perçoit pas de manière explicite la dimension « populaire »** de ce dernier. Aux yeux de la commission, il s'apparente tout au plus à un plan de soutien à la pratique sportive.

La Région indique qu'elle maintiendra son partenariat privilégié avec les ligues et comités pour que les disciplines sportives présentes à La Réunion, **reconnues par le ministère des sports et agréées par les services de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), puissent bénéficier d'une aide de la collectivité.**

Sur ce point, la commission attire l'attention de la Région sur le fait que les ligues et comités sont les représentants des Fédérations nationales délégataires de service public, et donc agréés par le Ministère des sports. À ce titre, leur habilitation à gérer territorialement leur discipline ne peut être soumise à l'agrément d'une Direction régionale.

Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

La commission note la reprise des contrats d'objectifs pluriannuels sur une base prévisionnelle de 30 structures bénéficiaires en 2024. Conformément à son positionnement en la matière, la commission souhaiterait que parallèlement aux objectifs, ces contrats fassent également état des **moyens alloués** en rapport avec des **objectifs** et des **critères d'évaluations** partagés. La commission invite la collectivité à solliciter les autres acteurs du monde sportif, notamment le Conseil départemental ainsi que le CROS¹⁶, afin d'intégrer la démarche. L'optimisation des ressources, rassemblées dans un document unique permettra d'améliorer la cohérence et la lisibilité des politiques publiques sportives poursuivies.

Enfin, l'aide à l'emploi étant une action majeure de la collectivité au titre de la structuration du mouvement sportif, il serait opportun d'adapter le nombre de postes proposés aux besoins identifiés dans les ligues.

C – L'accès au haut niveau : une ambition de conquête

L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

À travers ces orientations, **le CREPS apparaît comme l'outil régional exclusif de référence** en matière de **pratique sportive de haut-niveau**. Pour la commission cette approche convient d'être nuancée et nécessite de prendre en compte **la réalité sportive du territoire**. Pour elle, **l'excellence sportive réunionnaise est avant tout fédérale** et il est nécessaire d'y associer cet échelon.

16 Comité régional olympique et sportif

Dans le cadre de cet accès au haut-niveau, le CREPS constitue certes un outil, ayant pour missions d'assurer en liaison avec les fédérations sportives, la formation et la préparation **uniquement** des sportifs inscrits sur les listes ministérielles. **Or, œuvrent tout aussi efficacement**, d'autres structures telles que **les centres de formation fédéraux**, tenues par les ligues et comités dont les sportifs ne peuvent accéder aux prestations dispensées par le CREPS, par manque de capacité d'accueil. Ces derniers se trouvent donc dans l'impossibilité d'être inscrits sur ces listes ministérielles alors qu'ils font la fierté de La Réunion.

Par ailleurs, considérant **les retards importants** accumulés dans le cadre de la **réhabilitation des différents sites du CREPS** et au regard de la **capacité d'accueil maximale de l'établissement** figée depuis plusieurs années à 147 personnes, il convient d'impliquer et de mobiliser les autres outils existants, si l'on veut disposer de **perspectives réalistes** en matière de formation et de préparation de nos athlètes aux futurs grands rendez-vous sportifs (jeux olympiques 2024...)

La reconnaissance de La Réunion comme une terre d'excellence sportive

Sur cette dynamique également, la commission semble percevoir une mise à l'écart du mouvement olympique et sportif local. Or à ses yeux, **la co-construction de cette démarche passe inexorablement par le CROS de La Réunion.**

De même, la collectivité suggère que la capacité du territoire à fournir des sportifs de talents dans de nombreuses disciplines ainsi que le savoir-faire réunionnais dans l'organisation de manifestations sportives d'envergure, nationales et internationales, sont des éléments qui légitiment une collaboration privilégiée avec le CREPS. Il faut néanmoins préciser que ce sont les ligues et comités réunionnais qui assurent ces productions. Le CREPS, dont le métier de base est la formation dans le domaine sportif et de l'animation socio-culturel, ne peut être un organisateur d'événementiel.

La commission alerte donc la collectivité sur ces confusions de missions et sur les risques de déstabilisation des relations et des compétences des différents acteurs du sport territorial.

D – Poursuivre la politique d'équipements sportifs

En matière **d'équipements sportifs**, la commission souhaite formuler dans le cadre d'un **plan de rattrapage** et au titre de ces orientations budgétaires pour 2024, les préconisations suivantes :

- **Réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs (SRES) :**

La commission suggère à la collectivité de procéder à une réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs datant de 2014. Pour rappel, la finalité du SRES consiste à décliner un état des lieux des équipements sportifs et d'envisager des perspectives adaptées aux besoins des pratiquants, des différents publics et des collectivités qui ont en charge ces équipements. Ce schéma prospectif permettrait à la collectivité d'orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers. Ce SRES devra notamment **s'inscrire en cohérence avec le « Plan 5000 équipements sportifs de proximité »** mis en œuvre par l'État et qui vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024. À ce titre, la commission relève que la collectivité ne s'est pas saisie de ce programme depuis deux ans et le regrette. Aussi, elle ne peut que l'inviter à le faire afin de permettre d'optimiser les financements de

l'ANS¹⁷ et des communes, et multiplier ainsi la possibilité de faire bénéficier à la population réunionnaise de ces équipements de proximité.

- **Plan de relance régional :**

Plus globalement, la commission préconise que soit relancé dès que possible un dispositif du type PRR (Plan de relance régional) afin de poursuivre la construction, la rénovation et la réhabilitation d'équipements de proximité de manière équilibrée sur le territoire.

- **Réhabilitation – extension du CREPS :**

Considérant les reports successifs du lancement des travaux sur les sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, et au regard des nouvelles dates prévisionnelles indiquées qui situent au mieux à début 2026 le lancement de ces derniers, la commission ne peut que réitérer, au regard de l'important retard accumulé sur ce dossier, la nécessité d'accélérer le démarrage de ces chantiers.

L'Institut régional sportif de l'océan Indien (IRSOI)

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, la commission aurait apprécié de pouvoir disposer d'éléments d'information concernant l'évolution du projet lié à l'IRSOI ainsi que l'évaluation des actions financées à travers cet outil.

II – SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

A – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences

Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discriminations

La commission souhaite préciser qu'en qualité de compétence partagée entre les différentes collectivités¹⁸, la lutte contre les discriminations doit s'inscrire dans le cadre des principes sur lesquels repose notre République et notamment au niveau de la pratique de la laïcité, levier de notre vivre ensemble.

B – Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales des territoires

Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

La commission rejoint le constat de la collectivité selon lequel la précarité importante de la population de La Réunion combinée à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, notamment dans le contexte inflationniste actuel, conduit à une **aggravation de la situation économique et sociale de nombreuses familles**.

Les différents éléments statistiques publiés récemment par l'INSEE¹⁹ illustrent cette situation avec 36 % de la population qui vit encore sous le seuil de pauvreté monétaire en 2020, un taux de chômage toujours supérieur de 10 points à la moyenne hexagonale, un quart des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, plus de 100 000 allocataires du RSA et plus de 30 000 demandes de logements sociaux. De même, aux âges les plus avancés, à 75 ans ou plus, la pauvreté monétaire reste élevée sur l'île (36 %), alors qu'elle est au plus bas dans l'Hexagone.

17 Agence nationale du sport

18 Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

19 INSEE dossier La Réunion n° 7 - octobre 2023 « Panorama de la pauvreté à La Réunion »

En effet, à La Réunion les pensions de retraite figurent parmi les plus faibles de France. De surcroît, il faut préciser que dans le cadre de ce constat, être pauvre, ce n'est pas seulement vivre avec des revenus faibles, inférieurs à un seuil donné (pauvreté au sens monétaire). C'est également ne pas être en mesure de couvrir les dépenses liées à un certain nombre d'éléments de la vie courante considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir des conditions de vie acceptables (pauvreté au sens de la privation matérielle et sociale).

Au regard de ces éléments, la commission juge opportun de rappeler que **l'éradication de la pauvreté figure en première position parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD)** adoptés par l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies (ONU) et déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et cibles constituent notamment pour les États, une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Dans le cadre de cette lutte contre la pauvreté, la commission rejoint l'approche du collectif « ALERTE »²⁰ selon laquelle la lutte contre la pauvreté ne sera jamais efficace, tant que **la participation et le partenariat avec les personnes concernées par la grande pauvreté ne seront pas érigés en préalable de l'élaboration des politiques publiques** et de leur mise en œuvre jusqu'à leur évaluation. Dans ce cadre, la commission préconise entre autres, afin de permettre l'implication de ces publics, un effort significatif en faveur de l'offre de formation en leur direction, qui contribuerait au renforcement de leurs savoirs de base et de leurs compétences clés. Dans ce domaine, la commission estime qu'une large part d'intervention doit être accordée aux acteurs de l'éducation populaire.

Aussi, la commission prend bonne note de **l'engagement volontariste de la collectivité en matière d'aide alimentaire**. Elle salue le soutien apporté en matière d'investissement, à la tête de réseau de l'aide alimentaire au niveau local, à savoir la Banque alimentaire des Mascareignes (BAM), ainsi qu'à ses côtés, à la Croix rouge française. La commission note également avec satisfaction qu'une quarantaine de structures opérateurs de l'aide alimentaire et habilitées par l'État à délivrer des colis alimentaires, bénéficieront de l'accompagnement de la collectivité.

Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

La commission ne peut que **saler la reconnaissance de la collectivité vis-à-vis du tissu associatif** qu'elle qualifie « *d'acteur majeur du développement local ainsi que de la promotion citoyenne et qui à travers ses bénévoles, représente une véritable école d'engagement pour apporter des réponses variées et innovantes face aux enjeux sociaux d'actualité* ».

La commission partage ce positionnement de la collectivité sur l'action associative, d'autant qu'elle-même met régulièrement en avant dans ses avis, **l'importance de disposer d'un tissu associatif fort** sur notre territoire, afin d'en renforcer sa résilience. Lors de la dernière crise sanitaire, ce dernier a été en mesure, grâce notamment au dynamisme de ses réseaux de bénévoles et à leur capacité de mobilisation, d'organiser et de déployer des chaînes de solidarités à travers tout le territoire et de répondre à des besoins vitaux.

20 Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le Collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour la commission, **soutenir le tissu associatif**, c'est également et avant tout **permettre à l'Éducation populaire d'occuper une place essentielle dans notre société**, à un moment où cette dernière est confrontée à de nombreuses crises (sociétale, environnementale, sanitaire, intergénérationnelle...). À ce titre, la commission estime qu'il faut permettre son déploiement à grande échelle dans de nombreux secteurs, en sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du citoyen, et augmente leur puissance démocratique d'agir. En effet, la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres, paraît à la commission comme une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et en phase avec la logique de soutenabilité.

De surcroît, **l'accompagnement de la collectivité au profit du tissu associatif s'inscrirait en phase avec sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion »** depuis le 21 décembre 2017.

Au titre des **travaux qui seront engagés par la collectivité en 2024** sur ce champ associatif, il est mentionné entre autres, **l'accompagnement de la structuration des associations**.

Sur cet aspect, la commission rejoint la démarche de la collectivité et suggérait d'ailleurs lors de ses préconisations en vue des orientations budgétaires 2024, **la mise en œuvre d'une politique de soutien à la structuration et à la coordination des acteurs de l'accompagnement associatif** (centres de ressources...), avec des moyens afférents fléchés pour l'aide à la consolidation des données de veille et d'évaluation, l'animation, la formation et la dotation aux outils numériques (inclusion numérique).

Sur un plan opérationnel, la commission suggère que **cet accompagnement puisse se faire à travers le dispositif « Guid'Asso »** porté par le Mouvement associatif de La Réunion (MAR) et l'État.

Dans ce même ordre d'idée, la commission souhaite que l'organisation par le MAR du « forum associatif » fin 2024, soit l'occasion d'une véritable implication de la Région.

C – Renforcer la prévention santé à destination des Réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale

Prévenir les conduites addictives

La commission estime que la prévention des conduites addictives doit, au-delà des principaux fléaux que représentent le tabagisme et l'alcoolisme, prendre en compte dès à présent les nouveaux comportements à risque liés aux prises de drogues dures et substances chimiques.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

I – SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La commission relève à travers ces orientations budgétaires pour 2024, l'ambition de la nouvelle mandature de renforcer ses relations avec les pays de la zone océan Indien et d'impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement régional, notamment avec une implication de la société civile.

La commission soutient cette approche dans la mesure où elle a continuellement affirmé la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération essentiellement institutionnelle, développée actuellement entre les états membres de la Commission de l'océan Indien (COI) et des pays du bassin indianocéanique.

La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle.** Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales, au niveau associatif / non gouvernemental sur le plan culturel et éducatif, **la commission suggère notamment la constitution d'une base de données régionale relative aux associations et ONG (Organisations non gouvernementales) des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien en s'appuyant entre autres, sur les antennes** de la Région présentes dans les différents pays de la zone. À travers leurs actions de terrain, ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale. Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données à même d'identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions à minima bilatérales, pour la mise en place d'échanges.

A – Favoriser l'ouverture à l'international des jeunes

En favorisant les échanges entre établissements d'enseignement et centres de formation

Pour la commission, la coopération éducative pourra être renforcée à travers un programme de mobilité régionale. À ce titre, elle renouvelle son vœu qu'un soutien de la collectivité soit apporté au programme de mobilité encadrée « RÉUNION » (Reunion Exchange UNiversity of Indian Ocean), actuellement ouvert aux réunionnais et aux étudiants de la zone, considérant qu'il s'agit de la version expérimentale du programme ERASMUS océan Indien que le président de la République avait appelé de ses vœux en 2019. Pour rappel, la collectivité s'était alors engagée par convention à développer ce programme aux côtés de l'université de La Réunion et Campus France, opérateur du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'enseignement supérieur.

Ce programme qui vise au renforcement et à la structuration de la coopération entre les établissements supérieurs de la zone océan Indien, offre des perspectives intéressantes en termes d'accroissement de l'accès à l'éducation, d'élargissement du bassin d'emploi et de rayonnement du territoire dans son bassin géographique. Connu des partenaires de l'espace de la COI élargi, il a vocation à être étendu à d'autres partenaires de la zone INTERREG VI Océan Indien, inspirant certains projets de mobilité dans le cadre d'organisations interrégionales comme l'IORA²¹ et venant en appui de programmes phares de formation (comme le campus franco-indien ILIADE sur la santé ou le projet TRANGA sur l'énergie avec Madagascar).

21 Association des États riverains de l'océan Indien (IORA)

B – Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l’océan Indien

En soutenant des « Projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens »

La commission note avec satisfaction l’objectif de la collectivité de **dynamiser la coopération menée par les sociétés civiles**, notamment les associations, **à travers la réalisation de projets de petits formats** dans les domaines de l’éducation, de la culture et du sport. Cette démarche s’inscrit en cohérence avec les préconisations de la commission qui recommandait de **favoriser, à travers le dispositif INTERREG OI notamment, le financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs de la zone** ainsi que **le soutien dans une proportion plus significative, à des projets s’inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l’océan Indien**, portés par des structures associatives/non gouvernementales. En effet, les projets portés de ces structures sont souvent en deçà des seuils d’éligibilité mais sont de nature à intégrer à sa juste valeur, la dimension humaine liée à cette coopération et à conférer à ces échanges un véritable caractère de bilatéralité et de réciprocité, qui donnent tout son sens à la notion de coopération régionale.

C – Favoriser le développement économique et accompagner la recherche et l’innovation au niveau régional

En accompagnant les projets de recherche/innovation

Au titre des secteurs considérés sur cet axe, la commission indique que ces projets doivent être pensés en travaillant le lien formation-recherche avec les acteurs du territoire concerné. Par ailleurs, un soutien doit être envisagé pour financer et valoriser les activités de recherche ciblées dans les secteurs prioritaires de la COI et de l’IORA.

D – Améliorer la gouvernance de coopération

En resserrant les liens avec nos pays partenaires

Dans le cadre de cette démarche, la collectivité envisage pour 2024 un renforcement des compétences des acteurs institutionnels impliqués dans la coopération (formation des points focaux Interreg, des responsables des antennes de la Région et des VSI Interreg).

Sur ce plan, la commission souligne la nécessité de renforcer également les capacités d’expertise auprès des organisations régionales dont notamment la COI, l’IORA, voire l’ASEAN²², via le soutien financier à celles-ci, à un moment où la France est plus que jamais présente dans ces organisations à travers l’action des établissements d’enseignement supérieur de la région.

22 Association des Nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN)

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

L'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2024 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable », à formuler les observations suivantes.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

I – CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La commission note à la lecture du rapport que *« la production de logements, notamment de logements sociaux reste une priorité à La Réunion...[...] L'évaluation du Schéma d'aménagement régional (SAR) qui a été faite en 2021 indique une production de 53 000 logements entre 2012 et 2019 (dont près de 20 000 logements sociaux), soit une moyenne de 6 600 logements/an. Malgré une croissance du nombre de logements de 16,3 % en 7 ans, le nombre de demandes de logements sociaux reste à un niveau très élevé (plus de 40 000) et le nombre de livraisons est en diminution. Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2037, ce qui nécessiterait de produire 169000 logements, soit 7 700 logements par an. »*

Au regard de ces éléments, la commission estime essentiel que le parc existant, privé ou social, soit rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit plus de 35 000 logements).

La commission salue également l'engagement de la Région qui avec le Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU), assure la réalisation d'équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être et aide ainsi les communes ou leur établissement public intercommunal à aménager de nouveaux quartiers.

Par ailleurs, la collectivité régionale soutient la politique d'accompagnement des citoyens et des territoires dans la rénovation énergétique des logements du parc social et des bâtiments publics. En effet, elle finance des chauffe-eaux solaires mais aussi la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures et de l'exposition aux UV, ce qui permet de s'adapter aux dommages liés au changement climatique.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur des besoins de logements en quantité et en qualité, la commission exhorte la Région en lien avec l'État et les autres collectivités, d'unir leur force dans la mise en place d'un véritable plan sur 10 ans pour combler le retard accumulé et répondre aux besoins de la population actuelle et à venir.

Cet engagement est d'autant plus prioritaire que la construction et la rénovation de logements notamment sociaux et étudiants, sont créatrices d'emplois non délocalisables et permettent à une population de vivre décemment dans des logements de qualité adaptés à l'augmentation de la chaleur prévue dans le cadre du changement climatique.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

I – LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le projet de la Région pour 2024 est de :

1) Mieux soutenir les entreprises par un accueil et un accompagnement des porteurs de projets par :

- une série d'actions déjà existantes telles que le positionnement des opérateurs consulaires et Nexa ;
- des actions nouvelles telles que le déploiement de dispositifs d'aides au montage des dossiers de demande de subvention notamment européennes ;
- un accompagnement à la carte et une actualisation du cadre d'intervention en faveur des groupements des professionnels ;
- des dispositifs d'aides aux petits investissements en fonds propres aux entreprises de BTP, agroalimentaire et commerce de proximité ;
- le déploiement de fonds ;
- la création d'un fonds souverain ;
- la mise en place d'un prêt de relance avec BPI France ;
- la mise en place d'un fonds d'avance remboursable à externaliser (IR, FAR, ADIE).

La collectivité dispose d'un cadre d'intervention pour soutenir les actions collectives et les groupements de professionnels. Compte tenu du faible nombre de dossiers déposés ces dernières années, la collectivité réfléchit à le faire évoluer pour le rendre plus attractif dans une recherche de cohérence et en adéquation avec le projet de la mandature.

Le tourisme est identifié comme un secteur prioritaire par la région et dispose d'associations et groupements de professionnels organisés et actifs qui demandent à être mieux soutenus dans leurs actions en tant que tête de réseau, aussi la commission propose de les rendre éligibles à ce dispositif.

Depuis 2021 la collectivité régionale a soutenu dans le cadre du plan de relance REACT UE les petits investissements des très petites entreprises (TPE) des secteurs du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité. Face à l'intérêt suscité, la collectivité envisage de prolonger en 2024 le dispositif sur ses fonds propres afin de soutenir les petits investissements (10 000 €) des TPE. Elle prévoit de fixer les règles d'attribution et les secteurs qui pourraient être concernés par ce dispositif. **La commission suggère de l'ouvrir au secteur du tourisme et des petites entreprises des filières prioritaires (culture, loisirs de nature, agritourisme...).**

Compte tenu des demandes répétées provenant de différents acteurs, la commission souscrit à la mise en place de ces diverses actions qui devraient permettre aux petites et très petites entreprises de bénéficier d'aides au montage de dossiers complexes de demandes de subventions européennes et aussi de résoudre en partie les problèmes de trésorerie compte tenu des versements de ces subventions après les réalisations concrètes des actions.

2) Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir les nouveaux horizons par :

- l'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi.
À ce sujet le CCEE a déjà donné son avis le 4 octobre 2023 sur les mesures du CIOM et sur le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le coût de la vie ;

- l'aménagement du territoire en créant et rénovant les zones d'activités ce qui nécessite une meilleure connaissance à leur sujet ;
- accompagner le développement économique de chaque micro-région par la création de pôles d'activités à vocation régionales(PAVR).

Dans le Nord, la priorité sera de continuer le développement de la zone d'activités aéroportuaires.

La commission rappelle le caractère stratégique de cette zone de 8 hectares qui ne devrait accueillir que les entreprises exportatrices. En attendant la commercialisation progressive de ces espaces qui sont en friche et surtout devenus une déchetterie sauvage, la commission propose de les louer à des agriculteurs afin de mieux rentabiliser l'utilisation de ces sols.

Dans l'Ouest, la priorité sera d'aménager la zone portuaire.

La commission rappelle que ces espaces proches de la zone portuaire sont aussi stratégiques compte tenu de la nécessité de pouvoir y installer les activités nécessaires au fonctionnement actuel et surtout futur du port. Aussi il semble nécessaire d'être exigeant sur le choix des entreprises à installer.

Dans l'Est, il est proposé d'inscrire la zone de Beauvallon sur Saint-Benoît comme pôle d'activité à vocation régionale sur le long terme et de continuer à avancer sur les pôles d'activités intermédiaires sur le littoral de Bras-Panon et de Saint-André avec Bois Rouge.

La commission rappelle que le positionnement stratégique de Bois Rouge autour du pôle canne/sucre/spiritueux/énergie biomasse et déchets ultimes se met en place progressivement et des espaces dédiés devront être préservés.

Dans le Sud, il est proposé l'aménagement du Pôle d'activités à vocation régionale autour de l'aéroport régional de Pierrefonds qui sera dédié à l'implantation de production, de logistiques et de services spécifiques aux entreprises et à l'activité aéroportuaire, mais aussi de créer des zones d'activités micro-régionales à Saint-Pierre, Saint-Louis, le Tampon et Saint-Joseph, et des pôles de services de proximité dans les villes pôles-relais et bourgs disséminés sur le territoire.

La commission rappelle ses avis antérieurs sur le développement de l'aéroport de Pierrefonds et repose la question sur son positionnement stratégique qui doit être précisé par rapport à l'aéroport Roland-Garros. En attendant elle estime qu'il ne faut pas se hâter de consommer rapidement les espaces proches de l'aéroport.

Sur les territoires ruraux, les hauts et le mi-pentes, la politique régionale de rééquilibrage du territoire passe par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales.

La commission souscrit à ce positionnement qui est nécessaire pour satisfaire les besoins d'emplois des populations de ces territoires d'autant plus qu'on assiste de plus en plus à une remontée de l'habitat dans certaines zones et un déplacement domicile-travail plus intense ce qui n'est pas sans poser de problèmes de déplacement vers les centres urbains et les zones d'activités du littoral. Ceci nécessite une réflexion approfondie sur l'attractivité de ces territoires et donc de retrouver un lieu d'échanges entre l'État, les collectivités et les habitants de ces territoires.

Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion

La commission prend connaissance des travaux concernant la stratégie de marketing territorial. Afin de mieux appréhender ce sujet, la commission souhaite disposer des éléments de diagnostic et du plan d'action qui en découle.

3) La relance du tourisme

Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

Le sujet de la gouvernance du secteur tourisme et en particulier de l'instauration d'une gouvernance territorialisée et partagée est évoqué dans les orientations budgétaires dès 2022. Aussi la commission prend acte que l'année 2024 sera consacrée à la phase de mise en œuvre des préconisations de l'audit réalisé en 2023 à savoir *la création d'une structure unique assurant les missions d'un comité départemental du tourisme et d'un comité régional du tourisme et regroupant les missions actuelles de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) et de la Fédération réunionnaise de tourisme (FRT)*.

L'année 2024 sera donc une année de transition durant laquelle il faudra être attentif à maintenir la dynamique de reconquête des marchés cibles, conforter l'appui aux filières qui sont la clef de voûte de l'offre de produits touristiques, veiller à la continuité de la plate-forme de commercialisation indispensable aux très petites entreprises touristiques et procéder à la réorganisation des ressources humaines au sein d'une même structure.

Prioriser les actions du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR)

Le plan d'action associé au SDATR est très attendu par l'ensemble des acteurs, aussi l'annonce d'une hiérarchisation permettant une phase opérationnelle dès 2024 est une bonne orientation tout comme la poursuite des travaux pour la mise en œuvre des contrats de filière.

Dans le domaine culturel, la commission souhaite que les travaux menés par le CCEE sur le thème du tourisme et de la culture en octobre 2017 nourrissent la réflexion qui sera engagée au travers du contrat de filière Culture et patrimoine.

Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

Comme évoqué lors de précédents avis et au vu des bilans autour de ce dispositif, la commission suggère de revoir le cadre de cette mesure qui pourrait être mise à profit des groupements de professionnels ou associations gestionnaires de label et de marque qui participent à la mise en réseau et à l'accompagnement des professionnels du secteur, à la qualité et à la promotion des produits sur le marché extérieur et intérieur.

Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

La commission partage l'ambition de la collectivité en matière d'équilibre en termes d'aménagement et d'équipement, élément de base pour rendre attractif un territoire.

Si les cadres d'intervention financiers existent sur les investissements, la commission recommande à la collectivité régionale de développer davantage les mesures de soutien financier destinés à l'entretien des infrastructures touristiques. Au-delà de l'offre de produits qui doit être multiple et variée, il y a également la question de l'image des produits. Les infrastructures se doivent d'être propres, entretenues, fonctionnelles, de qualité, tant pour les touristes extérieurs que pour ceux de l'intérieur.

4) Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Favoriser la diversification agrotouristique des exploitations

S'agissant de l'agritourisme, la commission se réjouit de voir que les travaux du CCEE²³ sont repris dans ces orientations budgétaires et donnera lieu à un projet de charte et une meilleure articulation des acteurs en faveur des projets agritouristiques.

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

I – DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

La commission note l'avancée des opérations pour achever la nouvelle route du littoral (NRL) en tout viaduc et s'en félicite. Cette décision appelant une nouvelle contribution de l'État à hauteur de 420 M€ au titre du Protocole dit de « Matignon III », elle relève que la finalisation des études est prévue en 2024 pour une perspective de réalisation en 2029-2030. Aussi, au rythme de l'augmentation du trafic routier sur cet axe, la commission s'inquiète de cette temporalité, certes inhérente à de tels projets d'infrastructures, mais qui ne répond pas à l'urgence de la situation. Toujours en termes de temporalité, elle s'inquiète également de l'avancée des réflexions relatives aux interfaces avec Saint-Denis et La Possession dont l'achèvement devra être nécessairement concomitant avec celui de la NRL.

La commission note également avec satisfaction qu'en dehors de la NRL, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux pour enrayer la congestion aux entrées de villes. Sans présager des conclusions qui seront tirées des États généraux de la mobilité, la commission souhaite néanmoins souligner que tout projet d'agrandissement et d'amélioration des infrastructures routières s'accompagne mécaniquement d'une augmentation du nombre de véhicules en circulation et de flux croissants. Avec en toile de fond l'augmentation démographique qui sera celle de notre île dans les 20 ans à venir, **la commission insiste sur le développement de solutions alternatives pour juguler cette augmentation mécanique des flux. Seule une politique particulièrement volontariste en matière de transport en commun** comme celle qui est conduite entre les agglomérations de Marseille et d'Aix-en-Provence (un bus toutes les 5 minutes aux heures de pointe et qui empruntent des voies réservées) **peut apporter des solutions durables et vertueuses pour l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique.**

23 Voir rapport CCEE « L'Agritourisme à La Réunion, État des lieux et enjeux d'une filière en devenir » 2022.

II – UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La commission note également que la collectivité a bien conscience des fortes attentes de la clientèle pour le renforcement de l'offre qui pourrait mettre fin à la saturation des lignes et permettrait d'attirer de nouveaux usagers. Pour autant, l'effort consenti par la collectivité à hauteur de 1,8 M€ par an pour renforcer l'offre de transport des Cars Jaunes aux heures de pointe sur les lignes les plus fréquentées, ne semble pas à la hauteur du défi qu'il nous faut relever collectivement.

En parallèle, le développement du covoiturage qui connaît une progression devrait être graduellement accompagné par une véritable politique d'intéressement pour les conducteurs et par le développement et l'aménagement des parkings dédiés en nombre encore insuffisant. La commission s'étonne à ce titre du recul du nombre de places de covoiturage soutenues par la Région entre 2023 et 2024 (de 600 à 550 places).

S'agissant des efforts pour maintenir un réseau routier national à haut niveau de service, la commission note avec satisfaction l'ambition des cibles affichées pour sécuriser et fluidifier le réseau, pour aménager ou créer de nouveaux échangeurs, construire de nouveaux ponts et sécuriser l'accès au cirque de Cilaos et plus globalement, l'accessibilité aux sites touristiques. C'est en effet l'ensemble de ces mesures qui pourront contribuer à moyen-long terme à modifier la situation des transports à La Réunion et transformer la représentation négative « d'une île aux voitures » qui nuit gravement à l'image de notre île, ce qui n'est pas sans conséquence sur son attractivité touristique et son développement économique.

Concernant l'accessibilité aux sites touristiques, la Région précise l'enjeu de la sensibilisation des usagers sur le problème des déchets, voir dépôts sauvages. La commission note que ce sujet mériterait une attention particulière et ne concerne peut-être pas uniquement un problème esthétique pénalisant le tourisme. C'est aussi une atteinte grave à la biodiversité et à la santé (rats, maladies vectorielles, pollution des eaux, etc).

La commission aurait souhaité plus de précision dans le tableau page 159/236, sur la Modulation dynamique de vitesse (MDV). Par ailleurs, elle estime encore insuffisante la réalisation des 2 à 4 kms de Voie vélo régionale achevés annuellement. En effet, elle reste dubitative sur ces indicateurs dans la mesure où que la construction d'une piste cyclable ne constitue pas un aménagement très coûteux par rapport à la réalisation d'un pont ou d'une nouvelle route.

Cependant la commission se félicite de voir mis en place une action Plan régional vélo qui inciterait chaque commune et EPCI²⁴ à mettre en place 4 ou 5 km d'aménagements cyclables. Elle salue l'initiative tout en se demandant si cet objectif est assez ambitieux.

Elle prend acte de la décision de rendre le réseau de transport Car Jaune totalement gratuit de manière progressive. Cependant elle s'interroge sur les conséquences d'une telle mesure et craint que le manque à gagner n'obère le financement de nouvelles infrastructures ou affecte la qualité de service. Dans ce contexte, la commission sera très attentive aux résultats de cette mesure.

24 Établissements publics de coopération intercommunale

III – POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La commission ne peut que se réjouir du sens positif de la dernière phrase du préambule :

« *Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre biodiversité* ». Elle espère que de telles aspirations ne seront pas solubles dans le système économique dans lequel nous évoluons.

À ce titre, la commission salue la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité de L'Île de La Réunion (ARB). Elle espère toutefois que son plan d'actions se mettra vite à niveau pour remplir ses principales missions, en particulier aider et fédérer les structures impliquées dans les actions de sauvegarde et d'études de la biodiversité. L'idée de « proposer un événement régional de sensibilisation en faveur de la sauvegarde (et de la connaissance) de la biodiversité à destination du grand public » paraît très intéressante et mérite une attention particulière. La commission se félicite de la direction prise par la Région en ce qui concerne la « reconquête » des milieux naturels mais, en ce qui concerne la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le chantier est gigantesque et la biodiversité locale ne pourra se satisfaire d'un dispositif insuffisant. La commission restera donc particulièrement vigilante aux crédits qui seront alloués à cette action.

Elle estime par ailleurs essentiel de prendre soin des deux zones humides littorales (Étang de Saint-Paul et Étang du Gol), très fragiles car très impactées par les activités anthropiques et de bien réfléchir aux aménagements qui risqueraient de compromettre leur équilibre naturel. À titre d'illustration la commission s'étonne qu'il soit encore possible de pratiquer le ski nautique sur l'Étang de Saint-Paul et s'interroge sur la compatibilité des aménagements réalisés sur l'Étang du Gol avec la viabilité du site.

Au sujet du programme VERDIR, elle espère le voir se généraliser à la totalité des lycées.

Elle s'étonne cependant de voir qu'il est encore nécessaire de réaliser une étude de faisabilité en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais. Elle pense que ces habitats remarquables se dégradent à la vitesse de peuplement humain de la région littorale, surtout dans l'Ouest.

La commission relève que la Région interviendra pour installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs en 2024. À ce sujet elle souhaite exprimer son inquiétude car les seuls oiseaux marins concernés sont les pailles en queues (les autres espèces nichant dans des zones naturelles n'ont nul besoin de gîtes artificiels) et que ces oiseaux sont très surprenants dans le choix de leurs gîtes. Aussi elle craint que les gîtes proposés ne deviennent des gîtes à pigeons bisets, espèce invasive sur le littoral et dans les ravines. La commission reste donc dubitative quant à l'efficacité d'une telle mesure au niveau de notre biodiversité.

Enfin, la commission regrette qu'il soit prévu de « *poursuivre les études en vue de l'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon* ». Ce chantier lui semble anecdotique et dépassé au vu de l'ampleur de la tâche que constitue la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes. Elle relève que des études sont financées depuis les années 90 sur une espèce comme l'Agame des rochers (*Agama atra*) qui continue de coloniser l'île de façon régulière sans qu'aucune mesure d'éradication concrète ne soit appliquée, cette espèce étant une menace avérée pour la biodiversité originelle qu'il nous reste.

IV – POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE CITOYEN

La commission estime une nouvelle fois regrettable que le dispositif « Emplois-Verts » soit réduit à une dimension d'attraction touristique. La mission visée a, semble-t-il vocation à être beaucoup plus visionnaire. En effet, l'urgence n'est pas à une opération d'embellissement mais plutôt à un objectif de reconquête du milieu naturel, comme cela a été mentionné plus en avant dans le rapport²⁵. C'est dans cet esprit que la formation professionnelle pourra être adaptée pour répondre à des besoins de résilience face aux défis qui apparaissent dans les milieux naturels. En ce sens, la commission se félicite de l'élaboration d'un projet lié au dispositif « Fond Vert ».

V – ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La commission ne peut que souscrire à la volonté politique de la Région, de construire une autonomie énergétique de La Réunion, renouvelable, durable et locale.

En termes de production électrique, la commission note que la part des Énergies renouvelables (EnR), qui sont des énergies intermittentes, dans le mix électrique a évolué positivement en 2022 pour atteindre 37,7% contre 28,2% en 2021, du fait des conditions climatiques favorable, pour la bagasse et l'hydraulique. Néanmoins il faudra prendre en compte les aléas climatiques liés aux changements climatiques dont les premiers signes et leurs conséquences se font déjà sentir.

Pour le CCEE l'accélération du déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais » nécessite l'équipement de systèmes de stockage pour chaque installation.

Au sujet du remplacement en cours du charbon par la biomasse, malheureusement importée, dans les usines mixtes du Gol et de Bois Rouge ainsi que le remplacement du fioul par la biomasse liquide, toujours importée, dans la centrale du Port ; la commission estime que ces mesures permettent d'atteindre les objectifs de décarbonation, mais n'améliore pas notre fort taux de dépendance.

Il semble essentiel à la commission de développer au maximum la production des énergies renouvelables durables locales à La Réunion en diminuant de manière significative la part des importations y compris des énergies renouvelables et en favorisant l'emploi et la construction d'une filière économique au niveau des énergies renouvelables locales.

La commission rappelle qu'en termes de dépendance énergétique, l'électricité est un produit stratégique au développement de notre pays et à notre vie quotidienne. Cette énergie ne doit pas être soumise à des aléas géopolitiques pouvant impacter notre sécurité d'approvisionnement²⁶. Sachant que le Mix énergétique introduit deux fragilités dans l'approvisionnement : la rupture dans la chaîne d'importation et/ou la forte hausse des prix du fret et/ou des matériaux importés.

Au sujet de la projection démographique de l'INSEE pour 2040-2050 qui estime la population à un million d'habitants, pour la commission cette hausse démographique va mécaniquement entraîner une demande d'électricité en hausse plus ou moins constante. Ainsi EDF dans son dernier bilan affiche 8 000 nouveaux clients pour l'année 2022 et estime une autonomie

25 Voir orientations budgétaires 2024 Lutte contre les invasives et les déchets en milieu naturel p184/236

26 Rapport de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale du 17/09/2014 « Adaptation du droit à l'énergie aux Outre-mers »

énergétique de 60% en 2028. Cette tendance semble très probablement irréversible pour le CCEE. De plus, il est vrai qu'une population n'est jamais prête à revoir à la baisse sa consommation et son niveau de confort et ses avantages pluriels dès lors que son niveau de vie le lui permet.

Pouvons-nous atteindre les objectifs de production des EnR, et d'une autonomie en matière d'énergie électrique d'ici 2030, tel que défini dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie²⁷ (PPE) ? Faut-il réviser la PPE ? Faut-il revoir l'agenda ? Les actions mises en œuvre permettront-elles une évolution positive de notre taux d'indépendance énergétique ?

Enfin, le CCEE aurait souhaité avoir plus de précisions sur l'avancement des études sur la géothermie et les éoliennes off-shore. De même qu'au niveau de la gouvernance, quelle mise en œuvre de la Mesure N° 53 du CIOM, pour l'instauration à La Réunion des instances de planification type « Comités régionaux de l'énergie » ?

27 Version révisée pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 qui a fait l'objet d'un décret numéro 2022-575 d'approbation publié le 21 avril 2022 au Journal officiel

Commission « Media, audiovisuel et communication »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

L'étude du budget régional s'initie dans un contexte particulier. Alors que le chef de l'État mobilise les DROM²⁸ autour des enjeux relatifs à la réforme de l'Octroi de mer qui pèseront dans les prochaines années sur le contexte économique local, les Réunionnais subissent de plein fouet l'impact de l'inflation sur leur pouvoir d'achat. Malgré cela, ces orientations budgétaires régionales témoignent de la volonté de la mandature de maintenir le cap et de renforcer ses actions, avec comme maître-mot la solidarité.

La commission note également la volonté de la collectivité de mettre ses orientations en perspective des problématiques d'adaptation au changement climatique et de la nécessaire prise en compte du facteur humain. C'est dans ce contexte que la contribution de la commission « médias, audiovisuel et communication » s'inscrit.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Optimiser le parc d'équipement des lycées

La commission se félicite que la collectivité ait décidé de doter les lycées d'outils de gestion et d'inventaire sur 2024 ainsi que de constater l'achèvement des deux phases du plan de dotation exceptionnel de leur équipement numérique auront été réalisées en 2023 avec le soutien financier de l'Europe.

Gratuité des manuels scolaires et Cartable numérique Numérisak

La commission salue la continuité du programme Numérisak sur 2024, possible grâce au marché mis en œuvre pour les lycées et aussi la possibilité de compléter les collections en livres papier des CDI²⁹. La collectivité renouvelle son souhait d'accompagner les jeunes et leurs familles, mais le dispositif d'aide à la connexion Internet en vigueur (20 € / mois sous conditions) n'est pas explicitement cité dans cet objectif. La commission s'interroge sur le maintien de ce dispositif de réduction des inégalités numériques très apprécié.

Il semble par ailleurs judicieux d'évaluer de quelle façon les élèves et leurs enseignants s'approprient ces outils numériques et donc le degré d'utilisation de ces outils aux finalités dévolues. La commission s'interroge également sur la part d'implication de la collectivité dans le contenu du plan numérique, à savoir un suivi de la mise en œuvre de ces contenus pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins des élèves réunionnais au regard des spécificités culturelles du territoire.

D'autre part, la commission maintient ses alertes sur les risques de voir certains enfants et jeunes pénalisés dans leurs apprentissages à domicile. Alors que la collectivité régionale a achevé le

28 Départements et Régions d'Outre-mer

29 Centre de documentation et d'information

déploiement du THD³⁰ sur l'ensemble du territoire, la capacité des familles à s'approprier complètement les outils mis en place par la collectivité demeure une interrogation. Il conviendrait, dès lors, de s'interroger sur au moins 2 volets : la capacité de tous les foyers à souscrire aux offres internet du marché, la capacité des familles à utiliser les interfaces pédagogiques (Pronote).

Sur la question de la prise en charge des prix de l'internet, la commission avait préconisé, au moment des orientations budgétaires 2022, la mise en place de mesures favorisant l'accès à distance, avec notamment le support du coût de connexion à domicile.

L'Insee vient de publier une étude sur le niveau de vie et de pauvreté à La Réunion³¹ : 36 % des Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté, un taux certes en baisse depuis 2007, mais une réalité où les ménages jeunes et les familles monoparentales sont les plus touchés.

Il serait donc souhaitable d'évaluer les politiques d'accès aux forfaits des opérateurs locaux à destination des foyers les plus fragiles, et d'envisager avec ces opérateurs la possible mise en place d'un « internet social ».

Il est également nécessaire d'évaluer le niveau d'hétérogénéité du débit des accès internet sur tout le territoire et de le revoir à la hausse dans les zones où cela s'avérera nécessaire.

Sur la question de l'**inclusion numérique**, la commission réitère sa proposition d'accompagnement par la collectivité de davantage de dispositifs de formation au métier de médiateur numérique, de plus en plus indispensable. L'autre piste de travail est de s'appuyer sur les tiers lieux (et d'en encourager le développement sur tout le territoire) qui se donnent pour mission d'accompagner tout public en manque de connaissance digitale. L'optimisation de la filière numérique pédagogique ne saurait faire l'économie de ce travail d'accompagnement des usagers pour ainsi garantir une continuité pédagogique au sein des familles.

Dans un autre registre, la commission rappelle qu'elle avait soumis à la collectivité lors des dernières orientations budgétaires une réflexion sur une pratique raisonnée de l'internet qu'il faudrait promouvoir auprès des étudiants afin d'éveiller, chez eux et leurs familles, le développement d'une « conscience numérique ». Protection des données personnelles, vie privée, consommation raisonnée du débit, lutte contre le cyber harcèlement, travail collaboratif via le numérique, et d'autres encore sont autant de sujets auxquels doivent être sensibilisés les étudiants et leurs familles pour pouvoir évoluer et développer ensemble la société réunionnaise de demain. La commission soutient l'idée de développer un nouveau « vivre-ensemble interconnecté » à destination de l'ensemble de ces jeunes.

Dans une réflexion parallèle, la commission, lors d'un travail prospectif proposé lors des orientations budgétaires de 2022, avait invité la collectivité à s'interroger sur les conséquences du tout numérique sur les apprentissages et son impact sur la construction cognitive des lycées et étudiants. Elle encourageait la Région à privilégier la certification Pix³² (en lieu et place de la

30 Très Haut Débit

31 « l'essentiel sur...La Réunion », 20 octobre 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4482473#titre-bloc-7>

32 PIX est un outil d'évaluation en ligne des compétences numériques. Elle vous concerne si vous êtes dans l'une des situations suivantes : Collégien en classe de 3ème. Lycéen en classe de terminale

certification CléA Numérique³³) plus adapté à un public scolaire, afin de mieux attester de la maîtrise des compétences numériques essentielles.

Et sur le plan sociologique, de rappeler la proposition de la commission lors des orientations budgétaires 2022, que la collectivité travaille conjointement avec l'Université de La Réunion afin d'identifier les enjeux anthropologiques de l'usage des technologies dans le milieu éducatif.

Dans le champ prospectif, la commission encourage la collectivité à se pencher sans tarder sur la question de **l'intelligence artificielle (IA)**, nouvelle « langue d'Esope » et son possible impact sur le plan de l'éducation, notamment.

Selon l'Unesco, l'intelligence artificielle a la capacité de relever certains des plus grands défis qui se posent dans le domaine de l'éducation aujourd'hui, de développer des pratiques d'enseignement et d'apprentissage innovantes, et enfin d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'ODD 4³⁴.

Cependant, ces avancées technologiques rapides impliquent inévitablement de nombreux risques et défis, que les débats sur les politiques et les cadres réglementaires ont encore du mal à suivre. Dès 2019, l'Unesco a initié « une démarche afin d'aider les États membres à exploiter le potentiel des technologies d'IA pour réaliser l'agenda Éducation 2030, tout en garantissant que l'utilisation de technologies d'IA dans les contextes éducatifs soit guidée par les principes fondamentaux d'inclusion et d'équité ».

Dans la continuité de cette réflexion, le Ministère de l'éducation et de la jeunesse a publié en avril 2023 un rapport sur « l'intelligence artificielle et l'éducation – apport de la recherche et enjeux pour les politiques publiques »³⁵. Ce document établit que « *la stratégie de l'IA en éducation doit proposer des solutions aux professionnels de l'enseignement et de la formation, aider aux apprentissages et aux décisions sans jamais se substituer aux personnes.*

Elle doit explorer des partenariats d'innovation entre l'École, la Recherche et les technologies de l'éducation, en particulier pour l'innovation pédagogique, ainsi que l'utilisation contrôlée des données de scolarité ou de formation pour améliorer les politiques publiques.

Elle doit construire des connaissances et des compétences de base chez tous les élèves, les enseignants et les cadres pour démystifier, comprendre et utiliser de manière raisonnée et éthique les potentialités de l'IA, et susciter des talents en proposant des mentions, spécialités ou parcours IA aux lycéens en amont de l'enseignement supérieur ».

La Région Réunion, à l'avant-garde des régions d'Outre-mer les plus connectées et dynamiques sur le plan du développement de la filière numérique, pourrait se saisir de ce sujet d'actualité aux côtés de l'Académie de La Réunion.

Une telle démarche pro-active, innovante, et incitative aurait pour objet une appropriation des enjeux et des risques de l'intelligence artificielle et pour finalité de déboucher sur un usage plus raisonné et maîtrisé de l'IA.

33 Le CléA Numérique est une certification délivrée par Certif Pro* qui s'appuie sur un référentiel de connaissances et de compétences relatives à l'usage du numérique au sein d'un environnement de travail.

34 Objectif développement durable 4 de l'agenda 2030 : « veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

35 https://edunumrech.hypotheses.org/files/2023/05/MEN_DNE_brochure_IA_WEB.pdf

Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur

La commission constate que la cible DU³⁶ est atteinte à 100% en 2023 et qu'elle le sera sûrement en 2024 aussi. En revanche, en ce qui concerne les objectifs de l'ESIROI³⁷, le ratio diplômé sur inscrits n'est que de 60% (33/55). Une amélioration du nombre de diplômés serait souhaitable, en 2024. Par ailleurs, l'élaboration en 2024 d'un schéma régional des formations technologiques supérieures en lien avec l'Académie est fortement apprécié par la commission.

Sur le plan de **l'accompagnement d'infrastructures des opérateurs d'enseignement supérieur**, la commission salue l'aménagement de nouveaux locaux visant à étoffer **le campus de l'Oasis et l'ILOI**³⁸ afin que ces établissements continuent à œuvrer dans des locaux plus adaptés tout en respectant la norme « quasi zéro carbone ».

Plateforme digitale pour les concertations

La commission constate que le programme de développement de plateformes de concertation entamé en 2023 (Mobilités et SAR³⁹) sera complété en 2024. Néanmoins, elle aurait souhaité avoir quelques indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'usage qu'il en a déjà été fait et des objectifs 2024.

La démocratie participative est en effet une valeur ajoutée à l'action régionale, et à ce titre, la commission encourage la mise en place d'un outil digital pour une concertation globale et en continu pour permettre des échanges en dehors des lieux conventionnels pour développer, améliorer le dialogue avec les citoyens, favoriser l'émergence des propositions citoyennes.

Elle s'interroge néanmoins sur les moyens humains et techniques que la collectivité envisagera de mettre en place afin de garantir le bon fonctionnement de cet outil, et du traitement optimal des données collectées.

La commission préconise, qu'à l'instar de ce qui est en cours sur le déploiement de l'open data régional, la Région Réunion réfléchisse à élargir le champ d'action de cet outil de démocratie participative à toutes les collectivités volontaires.

Il sera également nécessaire que la collectivité mette en place une communication adaptée afin que le grand public s'approprie davantage cet outil en y apportant sa contribution citoyenne et qu'à travers cet outil, il puisse prendre pleinement sa place dans la réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

AXE 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS

Sécuriser le désenclavement numérique

Sur ce sujet jugé crucial du fait du nombre important de pannes des câbles sous-marins en 2023, la commission est plus que favorable à l'étude d'un trajet de nouveau câble sous-marin dont la l'AMO⁴⁰ est en cours. Elle aurait souhaité quelques précisions sur l'agenda de l'étude pour mieux apprécier l'objectif annoncé de 50% pour 2024.

36 Diplôme universitaire

37 École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien

38 Institut de l'image de l'océan Indien

39 Schéma d'aménagement de La Réunion

40 Assistance à maîtrise d'ouvrage

S'agissant de la sécurisation du désenclavement numérique, la commission prend acte de la décision de la collectivité concernant le déploiement d'un nouveau câble sous-marin indispensable à la continuité numérique pour La Réunion, afin de réduire les risques d'enclavement en cas de rupture de l'un des câbles.

Soutien à la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo

Le Conseil prend acte des efforts de la collectivité se traduisant par ce bilan positif concernant les industries de l'image, du cinéma et du jeu vidéo. Ces résultats, observables dans l'économie, mais également dans le rayonnement culturel du territoire, confirment la pertinence de son soutien indispensable.

En 2024, la politique régionale en matière de cinéma et d'audiovisuel souhaite ouvrir son champ d'action autour de ce qu'elle nomme les « **Industries de l'image** ». Une orientation à la mesure des défis qui attendent la filière Audiovisuel, confrontée aux nouvelles technologies, aux enjeux de diffusion et de financement sans cesse renouvelés, afin qu'elle puisse rester libre et concurrentielle, dans un monde en perpétuelle mutation.

Pour porter ce projet, est évoquée la création d'une **Maison du cinéma et des jeux vidéo** sous la forme d'une régie reprenant les missions de l'Agence Film Réunion avec une dynamique affirmée : accompagner et animer la filière audiovisuelle locale.

Il n'est pas précisé quelle structuration adoptera un tel organisme et nous pouvons nous interroger sur son format et sa représentativité que nous souhaitons inclusive et paritaire.

Comment se déclinera son intervention sur les **3 axes de la politique régionale** en matière d'audiovisuel ? Quel lien aura-t-elle avec les associations locales qui œuvrent également à la structuration de la filière et la montée en compétences des professionnels ?

Une exigence de crédibilité dans son fonctionnement et sa gouvernance sera nécessaire pour être à la hauteur de l'ambition portée par la collectivité : faire des industries de l'image de La Réunion, une filière d'excellence, reconnue à l'international.

Concernant le cadre de la politique régionale décliné sur 3 axes, allant de la formation à l'export en passant par le soutien à la création et la production, il nous paraît judicieux d'y inclure les jeux vidéos, filière émergente et prometteuse.

Concernant l'accompagnement à la **création de salles de cinéma** dans les petites et moyennes communes, la commission rappelle le rôle prépondérant que jouent dans l'initiation au cinéma et à la culture audiovisuelle les **salles d'art et essai**. Il serait en effet pertinent que la collectivité régionale accompagne les municipalités afin qu'elles puissent profiter du dispositif « Médiateurs au cinéma » et/ou mettre en place leur propre programme de médiation au sein de leurs salles de diffusion multiculturelles. Ainsi, les communes dotées de salles munies de dispositif de projection pourraient mettre en place des emplois pérennes afin d'ancrer la profession de médiateur.

Cela permettrait ainsi le renforcement de **la politique régionale d'éducation à l'image** en complément des dispositifs déjà existants à destination des scolaires. Il s'agira, par ce biais, de contribuer plus largement à la possibilité pour le public de s'exprimer sur ce que leur inspire le 7^e

art et ainsi façonner leur esprit critique. Plus que jamais dans notre société et dans le champ qui nous concerne, celui de l'audiovisuel et du numérique, il est nécessaire d'accompagner le citoyen lambda pour lui permettre de passer du rôle de consommateur à celui de consomm'acteur.

La commission souhaite cependant attirer l'attention de la collectivité sur la nécessité de faire une **évaluation des équipements communaux** dotés de dispositif de projection existants, avant d'envisager la construction de nouvelles salles. La collectivité régionale a ainsi contribué récemment – dans le cadre de son plan régional pluriannuel d'aides aux communes – à la réhabilitation de nombreuses salles multiculturelles pour les équiper en son, lumière et dispositif vidéo de dernière génération.

Peut-être qu'un audit préalable des besoins de la population serait nécessaire avant d'envisager un tel investissement. Une étude de l'ADRC⁴¹ avait identifié en 2015, des zones blanches en matière de salles de cinéma dans les hauts de l'île comme le montre la cartographie réalisée à l'époque⁴².

À l'heure où les études réalisées par le CNC⁴³ montrent une baisse globale des fréquentations de salles de cinéma, il est en outre important de ne pas perdre de vue le fait que les deux sociétés locales de diffusion de films (Mauréfilms et Investissement et Commerce Cinéma) ferment leurs salles historiques de proximité au profit de multiplexes éloignés des centre-villes avec une offre de services extrêmement diversifiée et complète (restauration, divertissement, facilité de stationnement, proximité avec d'autres lieux de loisirs et de consommation) dont le cinéma n'est que le produit d'appel.

Il est donc nécessaire d'envisager ce projet de création de salles en partenariat avec les communes d'accueil, en cohérence avec leurs moyens humains et budgétaires et les ressources filmographiques disponibles pour la mise en place d'une **offre cinématographique réaliste et attractive**. C'est aussi là l'opportunité pour chacune des parties prenantes (collectivités, associations) d'instaurer un vrai modèle économique de proximité.

Enfin, le manque de **diffusion de cinéma local** dans les grandes salles de l'île interroge, à l'heure où plusieurs programmeurs locaux, associatifs ou autres sont aujourd'hui en mesure de proposer de véritables *programmes péi*, issus de leurs catalogues. Une **incitation à la programmation locale**, avec un soutien aux salles labellisées Art & Essai, serait un signe fort de la part de la collectivité.

Dans la même dynamique, la commission se réjouit du maintien du soutien régional à **la production des télévisions locales**, dans le cadre de sa politique de structuration de filière et pour sa meilleure visibilité du grand public. La possibilité pour les réalisateurs et producteurs de films locaux de bénéficier d'une rémunération assise sur les droits de diffusion est une initiative allant dans le sens de la professionnalisation de la filière.

41 Agence nationale pour le développement du cinéma en régions : « Expertise du parc de salles des DOM (Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane). Homologation et mise aux normes d'accessibilité », Expertise commandée par le CNC et menée par l'ADRC et la CST, 2015.

42 https://adrc-asso.org/sites/default/files/adrc/fichiers/carte_la_reunion_-_2019.pdf

43 Centre national du cinéma et de l'image animée https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/frequentation-cinematographique--estimations-du-mois-de-septembre-2022_1804188

Cependant, alors que Canal+ se définit comme la chaîne de la création locale, la commission s'interroge quant à la volonté d'Antenne Réunion et Réunion la 1ère d'aller dans le même sens. Cette mesure sera-t-elle suffisamment incitative pour ces chaînes ?

Lutte contre l'illectronisme

La commission salue la volonté de la collectivité de faire de **la lutte contre l'illectronisme** une priorité dans le cadre de son nouveau contrat de filière 2024-2027 et le dessein **d'amplification et l'évolution du dispositif « pass numérique »** en 2024 à destination notamment des personnes porteuses de handicap. Elle soutient également la politique régionale volontariste d'accompagnement des autres collectivités dans leur **démarche de dématérialisation de leurs services et de mise en place d'outils d'inclusion numérique** des usagers.

Elle soumet de nouveau la proposition à la Région de se positionner – à l'instar de la lutte contre l'illectronisme – comme cheffe de file et animateur de la lutte contre l'illectronisme en lien avec les intercommunalités et les communes et en relation avec les services compétents de l'État.

Pour l'information du grand public, elle invite la collectivité à établir une cartographie la plus exhaustive possible de toutes les actions portées par diverses institutions et acteurs associatifs comme : Zot Kamyon Numérik, Droit au bus, caravane de la Caisse d'allocation familiale, caravane des impôts, structures France services ou dispositifs Conseillers numériques France services et Aidants connects, Solidarnum et les tiers lieux numériques..., dans le but de mutualiser l'ensemble des forces sur le territoire et mieux se situer dans l'écosystème du numérique.

Soutien à la montée en compétences numérique des organisations et de la population

Pour **les entreprises en situation de transformation numérique**, la commission encourage la poursuite du dispositif régional de chèque numérique. Mais elle préconise également de définir un parcours de formation en lien avec les opérateurs de formation continue locaux (au lieu de formations ponctuelles).

La commission se réjouit du maintien des dispositifs FEDER⁴⁴ pour **la création et développement des entreprises du secteur numérique**, poursuite de la mesure d'accompagnement de la transition numérique des entreprises pour booster leur productivité et la digitalisation de leur processus via des investissements matériels et immatériels.

Il est en effet nécessaire de faire évoluer le dispositif **Kap Numérik (ex-Chèque Numérique)**, dans ses modalités pour mieux répondre aux besoins de TPE⁴⁵ au vu de l'effet de levier important déjà constaté sur le nombre d'emplois créés au sein des TPE.

Pour que les entreprises locales arrivent à se positionner sur les fonds européens, la commission invite la collectivité à mettre en place des plateformes d'ingénierie en y consacrant les effectifs et les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, du fait des problèmes de trésorerie récurrents des porteurs de projet et assurer les préfinancements des avances de fonds jusqu'à la certification.

44 Fonds européen de développement régional

45 Très petites entreprises

Comme évoqué plus haut, la question de **l'intelligence artificielle** est déjà au cœur des projets nationaux d'éducation. C'est bien évidemment aussi le cas sur le plan économique avec notamment la stratégie déployée dans le cadre de France 2030. La commission encourage une fois de plus la collectivité à se positionner fortement sur cet axe de maîtrise de l'usage de la DATA et de l'intelligence artificielle et des enjeux de la cybercriminalité, dans le prolongement de son projet de mandature et du nouveau contrat de filière.

Concernant **le portail régional Opendata**, la commission suggère que la Région s'appuie sur des acteurs tels que le CNFPT⁴⁶ et l'AMDR⁴⁷ afin de sensibiliser, fédérer et poursuivre la démarche de mutualisation des données publiques déjà initiée avec les collectivités territoriales concernées.

46 : Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale

47 : Association des Maires de La Réunion



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE BUDGET RÉGION RÉUNION – BUDGET PRINCIPAL,
ANNEXES ET AUTONOMES – AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE 2022***

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre du 2023

Le CCEE prend acte du projet de rapport Budget Région Réunion – Budget principal, annexes et autonomes – affectation du résultat de l'exercice 2022.



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE BUDGET 2023 – PROJET DE BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 2***

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre du 2023

Le CCEE prend acte de ce rapport relatif au projet de DM n°2 au budget de l'exercice 2023.



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉUNION
(PRPGD)***

Adopté en Assemblée plénière du 31 octobre du 2023

Par saisine en date du 19 octobre 2023, le CCEE a été saisi par le Conseil régional sur l'arrêt du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion. Celui-ci intègre le le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) et son rapport environnemental.

En préambule, la commission « Cadre de vie et développement territoriale durable » se félicite de voir le dossier du PRPGD, dont la collectivité Régionale est l'animatrice, être dans la phase finale de sa rédaction. En effet, au travers de ses derniers avis concernant les documents budgétaires de la collectivité, le CCEE n'a eu de cesse de rappeler au Conseil régional l'impérieuse nécessité de mettre en place le PRPGD afin de fixer les objectifs en matière de gestion des déchets. Aussi dans son avis sur le bilan d'activités 2021, il a salué la relance de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui après 2 ans de travaux est maintenant soumis à l'avis des Conseils consultatifs. Le Conseil note en outre que le Plan sera approuvé par l'Assemblée Plénière du Conseil régional à la mi-2024, si le calendrier présenté dans la présente saisine est respecté.

Le CCEE prend acte de ce projet qu'il juge globalement positif dans les mesures proposées qui vont cependant nécessiter des investissements à la hauteur des ambitions. Dans le même temps, il lui semble que l'enjeu principal est la mise en place du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) qui devrait permettre une réduction de la production des déchets.

À ce titre, ce plan contient un volet opérationnel plus précis dans ses annexes, avec un tableau concernant le rôle des acteurs et 25 fiches-actions déclinées autour de 5 piliers:

- coordonner et piloter la transition ;
- actionner les leviers de la transition ;
- mieux produire ;
- mieux consommer ;
- sublimer nos déchets.

La commission rappelle que la Région devra être particulièrement vigilante à la mise en œuvre opérationnelle de ce Plan et aux moyens qui lui seront alloués mais aussi à son évaluation régulière même si des mesures de contrôle apparaissent en page 23, dans le chapitre « Déployer un système de suivi et d'évaluation performant » .

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation environnementale du PRPGD, « sur l'ensemble des indicateurs, les 3 scénarios étudiés présentent des bénéfices environnementaux et l'évaluation environnementale quantifiée ne permet pas de différencier les 3 scénarios entre eux, les écarts entre les scénarios étant très faibles et ne pouvant être considérés comme significatifs (>2%) ». Le scénario 3 est retenu par la collectivité Régionale qui l'estime « réaliste et territorial ». Il propose notamment une Installation de Stockage Des Déchets Dangereux (ISDD) dans l'île pour éviter de les exporter comme l'envisagent les scénarios 1 et 2.

Toutefois la commission considère ce scénario comme étant le moins ambitieux des 3 présentés, principalement concernant les valorisation des déchets inertes. En effet, il propose une valorisation des déchets inertes (terres et cailloux non pollués, gravats et matériaux rocheux) à

43 % de la valorisation matière et 57 % d'élimination contre 93 % de la valorisation matière dans le scénario 1. Il en est de même pour les déchets verts qui dans le scénario 3 ne sont valorisés énergétiquement qu'à hauteur de 5 % contre 40 % dans les scénarios 2 et 3 .

Pour conclure, la commission suggère que dans un département dans lequel sont générés 4,37 millions de tonnes de déchets⁴⁸ où à peine 30 % d'entre eux sont valorisés⁴⁹, il est indispensable d'améliorer l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette sensibilisation s'adresse en priorité aux adultes car pour nombre de Réunionnais les règles de tri des déchets sont encore trop abstraites. Pour les plus jeunes les campagnes via les réseaux sociaux devraient être renforcées afin de cibler le jeune public. Dans le même temps, la commission propose une taxation suremballage sur les produits à leur entrée à La Réunion et un meilleur développement des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) selon le principe du pollueur-payeur. Enfin, elle insiste sur les enjeux de l'économie circulaire et ses effets positifs sur un environnement insulaire structurellement fragile. Considérant que notre île est forte d'une histoire et d'une culture de l'économie circulaire -plus ancienne que l'expression elle-même- la commission préconisait dans l'analyse du bilan d'activités 2021, l'organisation en 2022-2023 de véritables « Assises de l'économie circulaire » pour renouer les liens associant la population et son territoire autour d'une « Stratégie régionale de l'économie circulaire ». Aussi une fois réalisé un état des lieux précis des acteurs de la filière et des activités développées sur notre territoire (recycleries, ressourceries, sites de reconditionnement, etc.), il s'agirait de porter à connaissance du plus grand nombre les services rendus par une filière encore trop peu structurée et qui pourrait générer de nombreux emplois. Conscient du fort potentiel et du dynamisme du secteur, il espère donc qu'au travers de ces Plans une véritablement structuration de la gestion des déchets à La Réunion verra le jour.

48 Chiffre de 2018 année de référence du PRPGD

49 Source : SYDNE et ILEVA